BX
3980
.Z8
P4352
1911

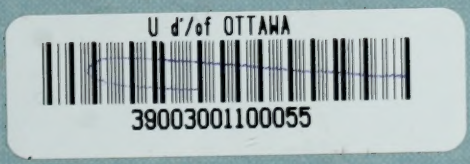

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis
LIBRARY ANNEX

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/tudehistorique00jouv

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR LES

ACTES DU FRERE DIDACE

RÉCOLLET

AVEC LA PERMISSION DES SUPÉRIEURS

Photo. E. Mazo, Paris.

Reproduction du portrait du Frère Didace, conservé au département des Estampes, Bibl. Nat., Paris.

(*Ce portrait mesure en pouces* 7''7 x 5''7.)

ETUDE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR LES

ACTES DU FRERE DIDACE

RECOLLET

Par le R. P. ODORIC-M JOUVE, O. F. M.

QUÉBEC
IMPRIMERIE DE « L'ÉVÉNEMENT »

1911

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas
BIBLIOTHECA
uOttawa
Ottaviensis
LIBRARY ANNEX

BX
3980
.Z8 P4352
1911

ETUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

Les actes du Frère Didace Pelletier

RÉCOLLET

Le Frère Didace est une fleur de sainteté éclose sur la terre canadienne ; il est même le premier de sa nationalité qui ait laissé après lui le renom d'un saint.

Né à Sainte-Anne-de-Beaupré, le 28 juin 1657, du mariage de Georges Pelletier et de Catherine Vannier, chrétiens vertueux, il reçut au baptême le nom de Claude. L'enfant grandit dans la piété et l'amour de l'innocence qu'il conserva toute sa vie, d'après son premier biographe. Dans l'automne de 1678, Claude Pelletier, âgé de 21 ans, fut admis, en qualité de Frère Convers, dans l'Ordre Séraphique, au couvent des Récollets de Québec. Le 3 février 1679, il revêtit l'habit franciscain, reçut le nom de Didace, et le 5 février 1680 il prononça ses vœux sous le regard de Notre-Dame des Anges, titulaire de l'église des Récollets.

Habile menuisier et charpentier, il rendit de précieux services aux Récollets du Canada en prenant une large part aux travaux de construction qu'ils firent exécuter à cette époque. Dans ce but il fut envoyé à l'Ile Percée, à Plaisance dans l'Ile de Terreneuve, à Montréal, et enfin aux Trois-Rivières. C'est dans cette ville qu'il rendit sa belle âme à Dieu, le 21 février 1699, laissant partout après lui la réputation d'un saint.

L'année même de son bienheureux trépas, des faits merveilleux furent attribués à son intercession; les années suivantes de nouveaux prodiges se produisirent

encore. Mgr de Saint-Vallier fit faire des enquêtes et dresser des procès-verbaux; les derniers sont de 1717.

Ce sont ces procès-verbaux, et quelques autres pièces, qui constituent le manuscrit appelé: *Actes* du Frère Didace. Ce manuscrit, actuellement aux archives du Séminaire de Québec, est une copie, du dix-huitième siècle, aussi bien d'ailleurs que l'original.

Avant de poursuivre notre étude, nous devons faire connaissance avec un Récollet dont il sera souvent question, le Père Joseph Denis.

Ce Récollet, fils de Pierre Denis de la Ronde et de Catherine Leneuf, naquit aux Trois-Rivières en 1657, la même année qui vit naître à Sainte-Anne-de-Beaupré le Frère Didace, mais quatre mois plus tard, le 7 novembre. Ayant fait ses études au collège des Jésuites, à Québec, il entra chez les Récollets et revêtit l'habit franciscain, le 9 mai 1677 ; l'année suivante, il fit profession et alla faire ses études théologiques en France. Il revint au Canada vers la fin de l'été de 1682, ayant reçu l'ordination sacerdotale. Ses supérieurs lui confièrent la charge de diriger les fondations que les Récollets firent à l'Ile Percée, à Plaisance dans l'Ile de Terreneuve et à Montréal.

Le Frère Didace fut associé à ses travaux et le suivit dans ces trois postes, vivant ainsi presque toute sa vie religieuse sous la tutelle du Père Joseph qui, à ses hautes qualités d'administrateur, joignait les vertus qui font les saints. Le Père Joseph Denis a dit lui-même dans un document que nous étudierons plus loin, qu'il fut pendant quatorze ans le confesseur du Frère Didace et son supérieur presque toujours. On comprend dès lors facilement que le Père Joseph ait pris une part très active dans la cause de son saint pénitent. Ce Récollet est mort le 25 janvier 1736, ayant rempli parmi ses Frères les plus hautes charges de l'Ordre, au

Canada. Il était alors âgé de 78 ans et en avait passé 59 en religion. (1)

Les *Actes* forment un cahier de 38 pages, y compris les deux feuillets qui servent de couverture. Sur ces 38 pages on compte 34 pages entièrement écrites. Le format du papier est de 14 pouces en hauteur sur 9 pouces ½ en largeur. Le texte mesure 11 pouces ¼ par 6 pouces et 7 lignes. Sur le recto de la première feuille servant de couverture, on lit : « A Monsieur Cliche Claude », et un peu plus bas : « Monsieur Marin à la basse-ville » de Québec. Il sera question plus loin de ces deux personnages.

Sur le verso de la même feuille se trouve, collé au moyen de pains à cacheter, un papier de 3 pouces ½ de hauteur sur 4 pouces et 5 lignes de largeur. Sur ce papier est écrit ce qu'on peut appeler le titre même du manuscrit :

« Copie des Actes du très Religieux frère Didace Pelletier frère Lay Récollet, natif de Ste-Anne, paroisse de la côte Beaupré gouvernement de Québec, en Canada, fils de George pelletier et de Catherine Vannier ses père et mère en légitime mariage, il a pris l'habit de St François le 3e février 1679, et a fait profession le 5e février 1680, a vécu comme un parfait Religieux de St françois, est mort en odeur de sainteté aux trois-Rivières en Canada le 21e février 1699, âgé de 41 ans et 20 de Religion et que Dieu honore par plusieurs miracles ». Ce petit prologue n'est pas de la même main que le reste du manuscrit ; nous en reparlerons.

La première page du texte commence ainsi : « Copie de la lettre écrite par le Père Joseph Denis au Très Révérend Père Donacien Larcenau, ancien lecteur en

---

(1) *Table Générale des Récollets de Saint-Denys*, [Ms.], Bibliothèque Nationale, Paris.

théologie de la Province des Récollets de St-Denis en France, Procureur général des Religieux de St François à Rome, qui doit présenter les susdits procès-verbaux à Sa Sainteté. »

Suit la lettre, qui est écrite de Gisors, (1) en France, à la date du 20 mai 1719. Dans cette lettre, le Père Joseph Denis commence par dire au procureur, et il le répète à la fin, qu'il a été envoyé en France pour les affaires de la mission du Canada. Puis il passe au sujet de sa lettre : « Ayant apporté un recueil des procès-verbaux, que l'on a fait des miracles opérés par l'intercession du très pieux Frère Didace Pelletier, [recueil] que notre Très Revérend Père Provincial vous envoie, j'ai cru, mon Très Révérend Père, devoir, pour la gloire de Dieu, dans la personne de son serviteur, me donner l'honneur de vous marquer en peu de mots son caractère et la manière dont il a vécu, personne ne le sachant mieux que moi pour avoir été son confesseur l'espace de quatorze ans et travaillé ensemble à tous nos établissements du Canada. »

Après avoir ainsi déterminé le but de sa lettre et mentionné brièvement ses relations intimes avec le Frère Didace, le Père Joseph raconte en abrégé la vie du pieux Frère ; il dit aussi avoir demandé au Frère Pascal Daulé, procureur général à Paris des Récollets du Canada, de joindre à son récit une estampe qui est la véritable effigie du Frère Didace. « Je vais, ajoute-t-il, travailler à un plus long détail de toutes les actions de sa vie. »

Le Père Joseph a soin aussi de faire remarquer au procureur que les miracles, signalés dans le recueil qui lui est envoyé, « sont ceux dont les grands vicaires

---

(1) Les Récollets de la Province de Saint-Denys avaient un couvent à Gisors. Cf. *Histoire chronologique de la Province de Saint-Denys.* Bibliothèque Nationale, Paris.

ont pu faire commodément les informations ; car il y en a quantité d'autres dans le pays et dans des endroits où ils n'auraient pu aller sans dépenses, et qui donnent lieu à toutes les personnes du Canada de le révérer comme un saint. »

Vers la fin de sa lettre le Père Joseph Denis fait une courte allusion à ses voyages en France pour les affaires de la mission, et aux charges qu'il avait remplies au Canada. Il termine par les lignes suivantes : « J'auray l'honneur de dire à votre Révérence, avant que de finir, que Monseigneur de Saint-Vallier, qui estoit à Rome, il y a quelques années, et qui a parlé à Sa Sainteté, a donné son attestation luy mesme de sa guérison telle qu'elle est à la fin de ce recueil, et attend la réponse de Sa Sainteté pour luy en escrire luy mesme et sur la dévotion que tous les peuples ont à ce grand serviteur de Dieu qu'ils ont desja canonisé de vive voix. »

Pour la parfaite intelligence de ce passage, il est important de savoir en quelle année Mgr de Saint-Vallier fit ce voyage à Rome, au cours duquel il parla au Pape Clément XI du serviteur de Dieu. Les historiens de Mgr de Saint-Vallier nous disent bien que le deuxième évêque de Québec passa en France en 1700, et de là à Rome, en 1702, d'où il repassa en France au mois de février 1703. Mais aucun ne dit qu'il soit retourné dans la Ville Eternelle. Il nous paraît pourtant bien difficile de rapporter au voyage de 1702 le passage cité de la lettre du Père Joseph, lettre écrite dix-sept ans après. Le Père Joseph écrit en 1719 que l'évêque de Québec était à Rome il y a *quelques années.* Ces mots signifient pour l'ordinaire peu d'années et déterminent une époque assez rapprochée. Peut-on appliquer ces paroles aux dix-sept ans écoulés depuis 1702 ? Ne faudrait-il pas supposer que Mgr de Saint-Vallier se rendit de nouveau à Rome en 1712 ou au

début de 1713 ? On sait que parti en 1704 sur *La Seine*, pour revenir au Canada, l'évêque de Québec fut pris par les Anglais et gardé prisonnier à Londres jusqu'au mois de juin 1709. Rentré alors à Paris, des intrigues le retinrent en France jusqu'en 1713. Il employa une partie de ses loisirs forcés à la prédication et au saint ministère ; mais n'est-il pas tout naturel de penser qu'il se rendit une fois encore à Rome en 1712 ou au début de 1713 ?

Dans le même passage de la lettre du Père Joseph, nous avons vu que Mgr de Saint-Vallier attendait une réponse du Pape. Le père Joseph ne dit pas pourquoi cette réponse était attendue. Il nous paraît difficile de dire que cette réponse concernait l'entretien que l'évêque de Québec eut avec le Pape au sujet du Frère Didace, lors de son voyage à Rome ; nous devons supposer ou bien que Mgr de Saint-Vallier avait écrit au Pape depuis peu au sujet du Frère Didace, ou bien qu'il s'attendait à recevoir une lettre du Souverain Pontife, dès que Sa Sainteté aurait pris connaissance des *Actes ;* le procureur des Récollets devait en effet présenter au Pape lui-même le recueil des procès-verbaux, ainsi qu'il est dit dans les *Actes.*

Comme on a pu le remarquer au début de cette étude, le Père Joseph adresse cette lettre au Père Donatien Larceneux(1) «procureur général des Religieux de St François à Rome.» La charge de procureur consistait à poursuivre en cour de Rome les affaires de l'Ordre ou des provinces que le procureur représentait. Le Père Larceneux n'était pas procureur général de tout l'Ordre, mais seulement des Récollets de France et des Alcantarins d'Espagne. Il appartenait à la Province de Saint-

(1) Larcenau d'après les *Actes*, mais c'est évidemment une faute de copiste, car partout ailleurs où nous avons rencontré ce nom, on lit Larceneux.

Denys ou de Paris, de laquelle dépendaient les Récollets du Canada. Le Père Larceneux avait été nommé procureur par un bref du 1er février 1717 ; il succédait au Père Jean Damascène Mesnard, aussi de la Province de Saint-Denys et le premier qui ait été procureur des Récollets. (1) Le Père Larceneux mourut en charge « le 26 février 1722, âgé de 66 ans et de 50 en religion. » (2) Innocent XIII le remplaça le 19 mai suivant par un autre Récollet de Saint-Denys, le Père Constantin Soret, qui garda son titre un peu moins d'un an (3), et eut pour successeur le Père Jean Diaz, Espagnol (4).

Le Père Joseph Denis était passé en France bien avant le 20 mai 1719, date de sa lettre au procureur. Les *Actes* nous en donnent la preuve dans le certificat suivant : « Je, soussigné, secrétaire de la Province de Saint-Denys en France des Frères Mineurs Récollets, certifie que la présente copie est conforme à l'original, en foi de quoi j'ai signé ce 2e février de l'année 1719, en notre couvent de Versailles, scellé du petit sceau de la Province. Signé : Frère Hyacinthe Berrier, secrétaire. » Nous reviendrons plus loin sur ce document ; pour le

---

(1) « R. P. Jean Damascène Mesnard, mort à Rome, le 10 août 1716, âgé de 63 ans et de 47 en religion .» *Table Générale des Récollets de Saint-Denys.* Bibliothèque Nationale, Paris.

(2) *Table Générale des Récollets de Saint-Denys.* Bibliothèque Nationale, Paris.

(3) Le 29 avril 1723, un bref le décharge de ses fonctions et lui donne le titre d'ex-procureur général. Cf. *Chronologia historico-legalis Seraphici Ordinis,* tom. III, in fine, p. LXIII. Il est « mort à Paris, le 28 avril 1726, âgé de 62 ans et de 46 en religion. » *Table Générale des Récollets de Saint-Denys.* Bibliothèque Nationale, Paris.

(4) Pour tous les détails que nous venons de donner touchant les premiers procureurs des Récollets, sauf leur décès, cf. *Chronologia historico-legalis Seraphici Ordinis,* tom. III, in fine, pp. LXIII, LXIV ; et *Tableau synoptique de l'Ordre séraphique,* par le P. Patrem, pp. 39, 79, 117.

moment notons seulement que ce certificat, fait pour établir la conformité d'une copie des procès-verbaux avec l'original, prouve que le Père Joseph était déjà en France avant les premiers jours de février, puisque c'est lui qui avait emporté le recueil des procès-verbaux sur lequel la copie fut écrite ; et par ailleurs la navigation entre Québec et la France étant fermée, alors comme aujourd'hui, durant l'hiver, on peut conclure que le Père Joseph Denis avait traversé l'Océan à l'automne précédent.

Nous pouvons ajouter, sans sortir de la vérité, qu'il dut, pendant son séjour en France, profiter de toutes les occasions pour faire connaître à la Mère Patrie, celui que, là-bas, dans la Nouvelle-France, tous vénéraient comme un saint.

Quoi de plus vraisemblable aussi que de Gisors où il se trouvait en mai 1719, le Père Joseph Denis se soit rendu à Dieppe, pour communiquer aux habitants de cette ville des nouvelles plus abondantes que celles déjà reçues sans doute, sur le saint Frère Didace, qui leur appartenait bien un peu, puisque ses parents étaient sortis de Dieppe. Gisors est sur la route de Paris à Dieppe, à environ trente-cinq milles de Paris, cinquante milles de Dieppe et trente milles de Rouen (1).

Que le Père Joseph ait cherché en France à faire connaître son héros, nous en trouvons une preuve dans le deuxième document reproduit dans les *Actes*.

Après la lettre du Père Joseph au procureur des Récollets à Rome, vient en effet, dans les *Actes*, une

---

(1) Les Récollets avaient aussi un couvent à Rouen. Cf. *Histoire chronologique de la Province de Saint-Denys*. Bibliothèque Nationale, Paris. C'est dans ce couvent que, le 11 avril 1718, mourut un Récollet qui avait bien connu au Canada le Père Joseph et le Frère Didace, le Père Xiste Le Tac. *Table Générale des Récollets de Saint-Denys*. Bibliothèque Nationale, Paris.

lettre d'un certain Du Belloy, docteur de Sorbonne, écrite à Gisors, le 11 juin 1 19, et adressée au Père Joseph Denis, d'après laquelle on voit que celui-ci avait communiqué à ce docteur de Sorbonne une copie des procès-verbaux et du portrait du Frère Didace.

Le manuscrit que nous étudions nous fait connaître un peu ce docteur de Sorbonne. Nous lisons dans les *Actes* : « Copie d'une lettre écritte au Révérend Père Joseph Denis, Récollet, par un Docteur de Sorbonne des plus appellants contre la Constitution et qui s'estoit mocqué des miracles du frère Didace, et le canonise après avoir lu les procès-verbaux et vû son image. »

La constitution dont il est ici question est la bulle *Unigenitus*, publiée en 1713, par le Pape Clément XI, condamnant cent et une propositions extraites des *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*, par le janséniste Pasquier Quesnel, ouvrage déjà censuré par la plupart des évêques de France. Si la sentence portée par Rome fut accueillie partout avec joie, elle rencontra toutefois des récalcitrants, les coryphées du Jansénisme surtout n'étaient pas prêts à abdiquer. Plusieurs évêques prirent parti pour eux, et un bon nombre d'ecclésiastiques suivirent ce funeste exemple. Du Belloy, probablement docteur en théologie, devait être de ce nombre.

Du Belloy écrivit donc au Père Joseph, le 11 juin 1719 : « Mon Révérend Père, j'ai reçu avec beaucoup de vénération l'image du Bienheureux Frère Didace ; elle offre aux yeux un homme bien plein de l'esprit de sa religion et tout occupé de son éternité. J'ai lu aussi avec édification les procès-verbaux de ses miracles ; la sincérité et la simplicité avec lesquelles ils sont rapportés inspirent au lecteur la foi et la piété de ceux qui les ont observés. Nous n'avons garde de mépriser un pays si favorisé du Seigneur ». Du Belloy glorifie le pays qui a produit un tel saint, l'Ordre qui le compte

parmi les siens, et ceux qui ont aidé cette âme à se sanctifier. Il supplie le Père Joseph Denis de faire connaître au vieux monde « les grâces dont il s'est rendu indigne depuis longtemps et dont Dieu arrose ainsi la piété du vôtre.» La fin de sa lettre semble refléter les inquiétudes secrètes de son âme : « Nous raisonnons ici et discourons à l'aveugle des mystères de la grâce pendant que vous en ravissez les secrets. Que je serais heureux, si par vos prières et celles de votre ami, je pouvais obtenir celles qui me sont nécessaires ; vous ne pouvez les solliciter pour un homme qui en eut plus de besoin. Je suis avec reconnaissance et respect, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur. » Signé : « Du Belloy.»

Après la lettre de ce docteur de Sorbonne viennent dans le manuscrit des *Actes* les procès-verbaux et autres pièces relatives aux miracles attribués au Frère Didace. A l'encontre des deux documents précédents, les procès-verbaux n'ont pas d'en-tête ou titre qui avertisse le lecteur de la nature des documents qu'il va lire.

Les procès-verbaux sont dressés par un grand vicaire de Mgr de Saint-Vallier. L'enquête, qui les précède, est faite par lui avec plus ou moins d'apparat. La personne, guérie ou favorisée d'un bienfait par le Frère Didace, est appelée à comparaître ; elle prête serment, et sous la foi de ce serment rend son témoignage, qu'elle signe, si elle le sait faire, ainsi que les témoins et le grand vicaire.

Le premier procès-verbal rapporte deux guérisons arrivées chez les Ursulines de Québec, en 1699, quelques mois seulement après le décès du Frère Didace. Il débute ainsi : « Je, soussigné, Charles Glandelet, prestre Chanoine Théologal de Québec et Vicaire général de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Québec, certifie qu'aujourd'huy vingt-deuxième jour

du mois d'Octobre mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, ayant esté envoyé par mond. Seigneur chez les Religieuses Ursulines de Québec, pour savoir la vérité des choses qui luy ont été rapportées, au sujet de quelques guérisons extraordinaires arrivées à une Religieuse de chœur et à une de leurs pensionnaires, ay reçu... la déposition de ce qui s'ensuit...» L'enquête a lieu en présence des Mères Marie des Anges, Supérieure, Geneviève de Saint-Joseph, assistante, Anne de Sainte-Agnès, zélatrice, Marie de Saint-Joseph, maîtresse des novices, Angélique de Saint-Jean, dépositaire, Jeanne de Saint-François-Xavier et Agnès de la Nativité, discrètes, et de la Sœur Madeleine de Saint-Paul, converse. Les deux personnes guéries sont la Mère Rose de Lanaudière de Sainte-Catherine et Marie-Anne-Geneviève-Angélique Robineau de Bécancourt.

Ce premier procès-verbal est suivi de l'approbation de Mgr de Saint-Vallier, donnée deux jours après, le 24 octobre 1699, par laquelle il déclare avoir « vu la déposition cy-dessus,» l'avoir « trouvée dans les formes et comme telle,» il l'approuve et la juge « digne d'estre produitte, selon que la gloire de Dieu et l'édification des âmes le fera juger plus à propos.»

L'année suivante, 1700, le deuxième évêque de Québec partit pour la France et pour Rome. Son voyage fut traversé par des évènements tragiques qui retinrent l'évêque éloigné de son église jusqu'en 1713. Mais pendant ce temps, Dieu continuait à glorifier le Frère Didace par de nouveaux prodiges. Les grands vicaires de Mgr de Saint-Vallier firent de nouvelles enquêtes, qui forment les deux procès-verbaux suivants.

Ces deux procès-verbaux furent faits aux Trois-Rivières, le 24 septembre 1703 et le 2 août 1704, « en la sacristie de l'église des Révérends Pères Récollets, » en présence de plusieurs prêtres,des Récollets des Trois-Rivières,de leur Commissaire Provincial, le Père Joseph

Denis, et des personnages les plus importants de la ville, sous la présidence de M. Louis Geoffroy, Sulpicien, curé de Champlain, et grand vicaire de l'évêque de Québec. Huit personnes témoignèrent avoir été guéries par le Frère Didace.

Chacune de ces deux pièces est suivie de l'approbation de M. Glandelet, donnée à Québec, le 2 novembre 1703 et le 14 novembre 1704.

Les autres procès-verbaux, tous dressés par M. Glandelet, sont de 1717. Mgr de Saint-Vallier était revenu parmi ses ouailles depuis quatre ans. Voyant des prodiges s'opérer encore, l'évêque de Québec adressa à son grand vicaire, M. Glandelet, l'écrit suivant :

« Nous donnons pouvoir à Monsieur Glandelet doyen de la catédrale d'informer à Québec et aux trois rivières des guérisons miraculeuses qui ont été opérées par le très dévot frère Didace religieux récolet mort en l'année 1698, fait à Québec, ce 25 may 1717. Jean évêque de Québec.»

Ce document, très important, et dont l'original est aux archives du Séminaire de Québec, fait erreur sur la date de la mort du Frère Didace; il faut lire 1699. Cette pièce n'a pas été insérée dans les *Actes*; mais M. Glandelet la signale dans chaque procès-verbal quand il déclare faire ses enquêtes « suivant l'écrit de sa Grandeur en date du vingt-cinquième de mai 1717.»

En vertu de cette autorisation, M. Glandelet dressa six procès-verbaux, un le 28 mai, à Québec, deux le 13 juillet (1), un le 14, un autre le 18, et un dernier le 19 du même mois, en 1717, aux Trois-Rivières. Les

(1) Il est vrai que dans les *Actes* le second de ces procès-verbaux est daté du trois juillet : mais il nous paraît probable que le copiste aura lu troisième au lieu de treizième. Les procès-verbaux se suivent en effet par ordre de date ; or, le procès-verbal précédent est du 13 juillet, le suivant est du 14. Il y aurait eu deux procès-verbaux le 13 ; rien ne s'y oppose.

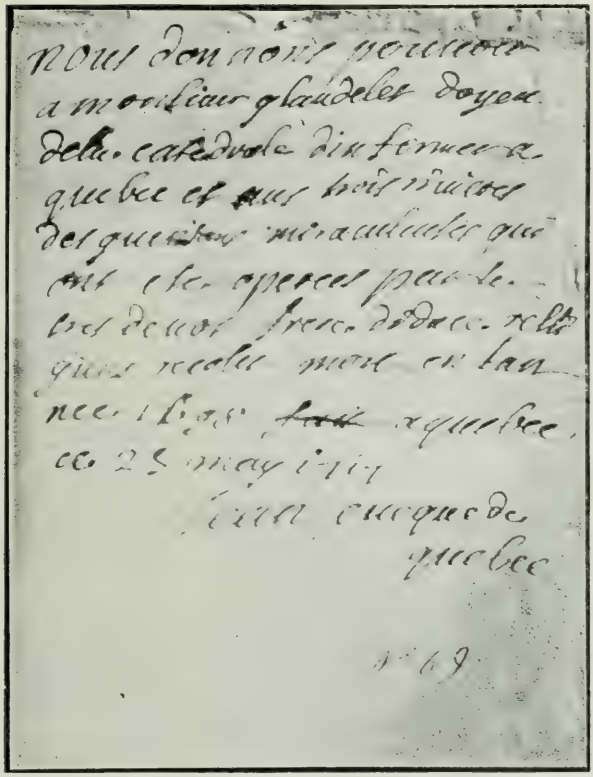

Nous donnons pouvoir
a monsieur glandelet doyen
de la cathedrale de notre dame
de quebec et aux bons curés
des quelques miraculeuses qui
ont eté operées par le
bois de croix frere d'une reliq
que recelée mise en lu
mere 1695 ~~tout~~ a quebec
ce 25 may 1717

Evêque de
quebec

1669

Commission de Mgr de Saint-Vallier à M. Glandelet.
Archives du Séminaire de Québec.
(*Le texte de l'original mesure en pouces 4 X 4.*)

Actes comptent donc neuf procès-verbaux dressés par l'autorité ecclésiastique compétente et renfermant dix-sept miracles attribués au Frère Didace, relatés canoniquement. Le dernier procès-verbal de M. Glandelet est suivi de l'approbation de l'évêque :

« Nous, Jean, évêque de Québec, attestons à tous qu'il appartiendra que Monsieur Glandelet qui a signé les procès-verbaux cy-joints est doyen de nostre cathédrale et nostre grand vicaire, et qu'il a fait lesd. informations des miracles du frère Didace Pelletier Récollet par les ordres que nous luy en avions donnés. En foy de quoy nous avons signé, fait contresigner par nostre secrétaire et scellé du sceau de nos armes. Jean, évêque de Québec, par Monseigneur Sauvenier. » (1)

Immédiatement après cette déclaration on trouve dans les *Actes*, le témoignage de Mgr de Saint-Vallier se reconnaissant redevable au Frère Didace de sa guérison. Ce document ne porte pas de date dans les *Actes ;* mais dans les archives de l'archevêché de Québec, où on peut le voir aussi, ce même document porte la date du 9 juin 1716 (2). L'évêque de Québec était tombé malade l'automne précédent. Sa maladie, « après avoir été violente dans les commencements, dit-il lui-même dans son témoignage, se changea enfin en une fièvre lente qu'aucun remède ne put enlever ce qui nous détermina à faire un voyage au lieu où son corps (du Frère Didace) réside.» On voit par cette citation que ce ne fut pas dès le début de sa maladie, mais plutôt un assez long temps après, que Mgr de Saint-Vallier, ayant épuisé les ressources de l'art, recourut au Frère Didace, et avec succès. Il faut l'entendre raconter le fait :

---

(1) On lit Sauzenier dans les *Actes*. Il faut lire Sauvenier ; M. Verreau avant nous a relevé cette erreur. Cf. *Le Canada-Français*, vol. IV, 1891, p. 278.

(2) Registre C. fol. 121 verso.

« Nous, Jean, évêque de Québec croyant rendre le témoignage à la sainteté du Frère Didace qu'ayant une fièvre fort opiniâtre, nous fûmes délivré à la fin d'une neuvaine que nous crumes estre obligé de faire dans le lieu de son tombeau..... Ce ne fut qu'au dernier jour de la neuvaine que nous fîmes dans l'église où son corps repose que nous fûmes soulagé et guéri..... C'est le témoignage que nous devons à la vérité et que nous rendons bien volontiers pour luy (au Frère Didace) marquer notre reconnaissance et augmenter dans tous les cœurs la confiance qu'on a à ce saint Frère Récollet dont nous voudrions bien qu'on imitât les vertus. »

Afin de signaler toutes les pièces renfermées dans les *Actes*, nous devons mentionner ici plusieurs documents que nous avons omis, pour ne nous occuper que des procès-verbaux des grands vicaires. Le premier de ces documents est le procès-verbal d'une guérison, dressé le 20 janvier 1709, à Québec, par le Père Gélase de Champy, Commissaire Provincial des Récollets, le Père Dominique de la Marche, vicaire, le Père Joseph Denis, maître des novices et trois autres Récollets.

Le procès-verbal fait par M. Glandelet à Québec le 28 mai 1717, est suivi de deux certificats de médecins ; le premier est de M. « Coustard, chirurgien de l'Hôtel-Dieu », le second est de M. « Jordan Lajus, lieutenant des chirurgiens et père syndic desd. Récollets.»

Le procès-verbal du 13 juillet, aux Trois-Rivières, est suivi d'une lettre écrite le 2 septembre 1704 (1) au Père Joseph Denis par Jean-Baptiste Pottier, notaire

(1) 1714, d'après les *Actes*, mais il faut lire 1704. Pottier adresse sa lettre au Père Joseph Denis Commissaire Provincial, charge que ce Récollet exerce en 1704, mais non en 1714; d'ailleurs à cette dernière date Pottier était décédé depuis trois ans. De plus Pottier fait mention du procès-verbal « du dixième du mois dernier,» c'est à dire du mois d'août. Il veut certainement parler du procès-verbal du 2 août 1704. Il n'y a pas de procès-verbal du dix août.

aux Trois-Rivières. L'enquête de M. Glandelet roule en partie sur la véracité du fait raconté par Pottier.

La lettre de Pottier est suivie dans les *Actes* par une autre qui a pour titre : « Lettre de Monsieur Basset curé de Neuville écrite au Révérend Père Joseph Denis Commissaire des Récollets de la mission du Canada.» Elle débute ainsi : « De St François de Salles de Neuville, le 1er novembre 1704. Mon Révérend Père, je me fais un véritable plaisir de vous escrire le jour de la Toussaint touchant ce qui est arrivé dans ma paroisse par le moyen du bon Frère Didace pour lequel je conserve une vénération toute particulière, l'ayant connu particulièrement avant qu'il fut religieux.» M. Basset raconte ensuite le fait miraculeux auquel il vient de faire allusion.

Les *Actes* nous mettent ensuite en présence d'une autre manifestation de la puissance du Frère Didace. Le fait est rapporté par « Pierre Lemaistre Bourgeois des Trois-Rivières » et rédigé sous forme de certificat, le 17 novembre 1704, signé par les Pères Joseph Denis, Commissaire Provincial, Luc Filiastre, supérieur du couvent de Québec, Dominique de la Marche, ancien théologien, Daniel Desmoulins, vicaire, et Ambroise Pélerin. Cette pièce est accompagnée du procès-verbal qui renferme le témoignage de Marie-Anne Chenay, veuve de Pierre Lemaître, sur la véracité du fait contenu dans le certificat précédent. Lemaître était mort depuis six ans.

A l'exception des lettres du Père Joseph Denis au procureur des Récollets et de Du Belloy, les documents étudiés jusqu'à présent, d'une façon sommaire, sont tous antérieurs à 1719. Ce sont ces documents que le Père Joseph emporta en France et remit au Provincial des Récollets de Saint-Denys, qui les envoya à Rome. Une copie de l'ordonnance de Mgr de Saint-Vallier à son grand vicaire, en date du 25 mai 1717, fut-elle

envoyée aussi ? Nous avons dit qu'elle n'est pas dans les *Actes*. Mais le témoignage de l'évêque sur sa propre guérison faisait sûrement partie du recueil, puisque le Père Joseph nous dit dans sa lettre que Mgr de Saint-Vallier a donné son attestation « telle qu'elle est à la fin de ce recueil.»

Le manuscrit des *Actes* renferme encore trois autres pièces, dont l'une est antérieure à l'envoi des procès-verbaux à Rome, la deuxième postérieure, et la troisième non datée, semble bien avoir été écrite après 1719. De ces trois documents, le premier que nous rencontrons dans les *Actes* est une « copie de la lettre de Mr Chèze prestre missionnaire du Séminaire de St Sulpice de la ville de Montréal en Canada au P. Joseph Denis Récollet en 1720.» Le Père Joseph était encore en France (1), et c'est en France qu'il dut recevoir cette lettre, partie sur les derniers navires de 1720. M. Chèze écrivit sa missive « à Ville-Marie ce 31 octobre 1720.» Il paraît répondre à une lettre du Père Joseph, car il lui dit : « Je prends la liberté de vous escrire pour vous remercier de l'honneur de vostre précieux souvenir ; je vous en demande la continuation, surtout dans vos saints sacrifices ; vous pouvez estre assuré d'un parfait retour de ma part qui durera autant que ma vie.» Après ce témoignage d'estime sincère et mutuelle, M. Chèze se propose de raconter au Père Joseph une longue maladie qu'il a eue. « Je pense, ajoute-t-il, que ce récit vous fera plaisir, puisque j'attribue ma guérison à l'entretien que j'eus l'honneur d'avoir avec vostre Révérence la veille de son départ de Ville-Marie au sujet du bon Frère Didace vostre ancien pénitent décédé en odeur de sainteté aux Trois-Rivière-

(1) Le Père Joseph Denis revint au Canada en 1722. Le 5 juillet 1722, le Conseil de Marine, à Paris, écrit à M. de Beauharnois que le passage a été accordé pour l'Ile Royale au Père Denis et à son compagnon. *Rapport sur les Archives Canadiennes*, 1904, Appendice K, p. 34.

res ; je conserve précieusement ses reliques que vous eustes la bonté de m'envoyer.»

M. Chèze raconte ensuite sa maladie. « Quand tout fut désespéré et que l'on attendait plus que l'agonie, Mr de Belmont ne sachant plus que faire vint à mon lit et me conseilla de faire vœu d'aller visiter le tombeau du Frère Didace si je revenais à la santé..... j'avais une grande confiance en ce saint Religieux avant ma maladie, mais elle redoubla et Mr de Belmont ne me donna ce conseil que sur les ouvertures que je luy avais fait à ce sujet.» Cela se passait vers la fin d'octobre. Le malade entra enfin dans une convalescence qui fut longue, et au printemps il alla accomplir son vœu. « Monseigneur qui monta icy sur les glaces dans le caresme voulut bien me donner une place dans son canot pour aller accomplir mon vœu ; je dis quatre messes sur le tombeau du bon frère et depuis ce temps-là le R. P. Bertin a bien voulu me donner l'habit du tiers-Ordre de St François que j'ay reçu en présence de votre communauté de Montréal..... Mr Leschassier m'a fort approuvé en tout cela.»

Le document suivant, dans les *Actes*, est la « copie d'une lettre de Monsieur de Bellemont Supérieur du Séminaire de Montréal.» Cette lettre est adressée à un Récollet ; mais à quel Récollet et à quelle date, ce n'est pas indiqué. M. de Belmont dit qu'il a retrouvé les papiers que le T. R. P. Commissaire lui avait mis entre les mains, « touchant les informations de la sainte vie du bon serviteur de Dieu frère Didace.» Il renvoie ces papiers à son correspondant. Il dit qu'il a eu « l'honneur de le voir,» le Frère Didace, et que « on en parle comme d'un vray saint.»

Le dernier document des *Actes* est une « copie d'un certificat.» « Adrienne Barbier femme de Trudo » déclare en trois lignes avoir été guérie par le Frère Didace « d'une oppression d'estomac » dont elle souf-

frait depuis cinq ans. Cette pièce est sans indication de lieu ni de date ; mais elle est accompagnée de la note suivante : « La copie cy-dessus est conforme à l'original, en foy de quoy j'ay signé au Couvent de Québec ce 17 novembre 1704.» Signent : les Pères Joseph Denis, Commissaire Provincial, Luc Filiastre, supérienr à Québec, Dominique de la Marche, lecteur en théologie, et M. Daniel Desmoulins, vicaire.

Nous venons de passer en revue toutes les pièces comprises dans le manuscrit appelé : *Actes* du Frère Didace ; nous avons maintenant une idée suffisante de ce précieux document. Il renferme en tout vingt-deux faits miraculeux attribués au serviteur de Dieu. Ce manuscrit est conservé dans les archives du Séminaire de Québec, où nous avons pu le voir et l'examiner à loisir grâce à la bienveillance des autorités de cette institution et à l'obligeance de l'archiviste, Monsieur l'abbé Amédée Gosselin. Avant d'être au Séminaire de Québec, ce manuscrit a appartenu à M. l'abbé Hospice Verreau, Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, à Montréal, et avant lui à M. Jacques Viger. Dans ses notes manuscrites sur les *Actes* (1) M. Verreau dit en effet que ce manuscrit « forme partie de la collection de M. J. Viger.» Où cet antiquaire s'était-il procuré ce précieux manuscrit, nous ne pourrions répondre que par des conjectures plus ou moins vraisemblables. Il nous paraît plus utile de rechercher à quelle époque cette copie des *Actes* du Frère Didace a été faite, pour qui et par qui ; surtout quelle en est la valeur historique.

***

Par les *Actes* mêmes, il paraît bien certain que les Récollets firent tirer des copies des procès-verbaux ;

(1) Archives du Séminaire de Québec.

qu'ils donnèrent ces copies ou les passèrent pour un temps à des personnes tant ecclésiastiques que séculières. Naturellement, ces copies, destinées à l'édification personnelle de ceux qui les recevaient, n'étaient pas authentiquées selon les formes ; elles portaient d'ailleurs avec elles les marques de leur authenticité, venant des Récollets eux-mêmes, et distribuées à une époque très rapprochée de la mort du Frère Didace, alors que des témoins oculaires et auriculaires des faits étaient vivants et que les pièces originales existaient encore.

Nous voyons, par exemple, le Père Joseph Denis remettre en France une copie des *Actes* à M. Du Belloy, docteur de Sorbonne. M. de Belmont, sulpicien de Montréal, dut aussi en recevoir un exemplaire, puisqu'il dit dans sa lettre déjà mentionnée : « j'ai heureusement retrouvé les papiers que le T. R. Père Commissaire m'a remis entre les mains touchant les informations de la sainte vie du bon serviteur de Dieu frère Didace.»

A quelle époque fut faite la copie que nous possédons des *Actes* du Frère Didace ? Nous allons répondre à cette question, et en y répondant nous dirons en même temps à qui elle fut adressée. Nous affirmons d'abord comme chose certaine que cette copie a été écrite entre 1720 et 1744 ; et si c'était en 1744, ce ne serait pas encore bien longtemps après la mort du Frère Didace, quarante-quatre ans seulement et vingt-quatre ans depuis l'envoi à Rome des procès-verbaux. Le Père Joseph Denis, qui eut la plus grande part dans la préparation de la cause de son pénitent, était décédé depuis huit ans seulement.

Que la copie que nous possédons des *Actes* ait été écrite après 1720, rien de plus clair, puisqu'elle renferme une pièce datée de cette même année ; qu'elle n'ait pas été écrite après 1744, nous allons en établir la preuve d'après les suscriptions de la couverture des *Actes*. On lit sur cette couverture : « A Monsieur Cliche

Claude.» C'est le personnage à qui est adressée la copie. Remarquons de suite que ces mots : « A monsieur Cliche Claude » et « monsieur Marin à la basseville,» écrits sur la couverture des *Actes*, sont de la même main que le manuscrit lui-même.

Claude Cliche était un neveu du Frère Didace, étant le fils de Nicolas Cliche et de Madeleine Pelletier, sœur du serviteur de Dieu. Baptisé à Québec, le 28 juillet 1683, et portant le nom que son oncle avait lui-même reçu au baptême, Claude Cliche s'était marié à Québec une première fois, le 19 novembre 1709, avec Catherine Dunkin, une anglaise de la Nouvelle-Angleterre, dont il eut cinq enfants (1). Devenu veuf en octobre 1727, il épousa à Québec, le 3 janvier 1728, Marie-Joseph Dubois, née en 1699, fille de Jean Dubois et d'Anne Maillou, de Québec. Dix enfants naquirent de ce second mariage.

Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* ne donne point la date du décès de Claude Cliche. Cependant ce détail doit nous donner la date extrême après laquelle la copie des *Actes* n'a pu être faite, puisque étant adressée à monsieur Claude Cliche, ce n'est pas après sa mort qu'elle lui fut destinée. La Révérende Mère Saint-André, archivist de l'Hôtel-Dieu de Québec, nous a fourni cette date avec d'autres

---

(1) Catherine Dunkin fut naturalisée française par lettres du roi, écrites « à Versailles au mois de mai, l'an de grâce ...1710.» Un peu plus de 80 autres individus, d'origine irlandaise et anglaise surtout, furent, par les mêmes lettres, naturalisés sujets du roi de France ; ils sont déclarés « faisant tous profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine.» Cf. Registre des insinuations du Conseil Supérieur de Québec, vol. 3, fol. 41, verso, et suiv. Archives du Parlement de Québec. Au volume 4 des insinuations du Conseil Supérieur, on trouve, fol. 9, quarante autres Anglais ou Irlandais naturalisés Français, au mois de juin 1713.

renseignements utiles sur Claude Cliche. Celui-ci, de Charlesbourg, et ouvrier du chantier du roi, entra malade à l'Hôtel-Dieu, le 30 janvier 1744 ; il y mourut à l'âge de 59 ans, le 5 février suivant, et le lendemain il fut inhumé dans le cimetière des pauvres. De ce qui précède il découle que la copie des *Actes* adressée à Claude Cliche n'a pas été faite après 1744. Nous voilà donc limités dans nos recherches entre les années 1720 et 1744.

Il pourrait peut-être venir à l'esprit de quelque lecteur qu'il a bien pu exister un autre Claude Cliche que celui ci-dessus mentionné.

Il y a eu en effet un autre personnage du même nom, le fils ainé du précédent, baptisé le 1er Septembre 1710. Après avoir étudié au collège des Jésuites de Québec, ce petit neveu du Frère Didace entra chez les Récollets, et, en son honneur certainement, changea son nom de Claude en celui de Didace ce qui dut avoir lieu en 1735 ou 1736. (1) Après avoir suivi au couvent des Récollets de Québec le cours de théologie, le Frère Didace Cliche reçut tous les Ordres sacrés, depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise, les 20, 22 et 23 septembre 1741, à la cathédrale, des mains de Mgr de Pontbriand.(2)

---

(1) Le Récollet Didace Cliche est étudiant en septembre 1737 au couvent de Québec ; c'est ce qui ressort de la note suivante : « Je soussigné permets l'usage de ce présent livre au Frère Didace élève (ou clerc) Récollet, à condition de ne le donner ni prêter à aucune personne, fait à Québec ce 25e septembre 1737, fr. Cyprien Jaladon Commissaire Provincial des Récollets.»

Cette note se trouve sur la partie intérieure de la couverture d'un livre intitulé : *L'Instruction des prêtres, tirée de l'Ecriture Sainte, des Saints Pères et des Saints Docteurs de l'Eglise*, par Molina, Chartreux, Paris, J. B. Coignard, 1676.

Ce livre, devenu la propriété des R.R.P.P. Capucins de Limoilou, appartenait à la fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly

(2) Il en fut ainsi pour plusieurs autres, tant séculiers que réguliers. La hâte apportée dans les ordinations s'explique par le grand manque de prêtres, et par le fait qu'il n'y avait

En supposant que la copie des *Actes* lui fut adressée, il en découlerait la conclusion, d'ailleurs très conforme à notre thèse, que cette copie aurait été fait avant 1735 ou 1736, car après ces dates Claude Cliche n'existe plus, mais seulement Didace Cliche, récollet. Que la copie des *Actes* lui ait été adressée, cela nous paraît très peu probable et même peu vraisemblable. Ce qui le paraîtrait beaucoup plus serait qu'à l'occasion de son entrée en Religion ou peut-être de son ordination à la prêtrise, Didace Cliche aurait fait faire une copie des *Actes* pour son père qui vivait encore. Rapprochons de cette assertion le fait que le texte qui sert de titre à la copie est de la main du Père Didace Cliche, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le fait que la copie des *Actes* aurait été adressée à Claude Cliche, fils, s'il était exact, n'aurait donc d'autre conséquence que de nous aider beaucoup à préciser la date à laquelle cette copie a été faite, puisqu'il prouverait qu'elle n'a pas été faite après 1735. Par ailleurs nous allons constater qu'il ne faut pas la faire remonter plus haut que 1728 ou même 1729.

La preuve de cette assertion nous la trouvons dans la présence, sur la couverture des *Actes*, du nom de « Monsieur Marin », domicilié « à la basse ville » de Québec. On ne trouve pas un seul Monsieur Marin domicilié à Québec avant 1729.

Nous avons consulté le recensement de 1681, le recensement nominal de la ville de Québec de 1716, publié

---

pas eu d'ordination au Canada depuis l'été de 1735. Mgr Dosquet était rentré en France à l'automne de cette année là. Son successeur, Mgr Pourroy de l'Auberivière, était arrivé à Québec le 7 août 1740 pour y mourir le 20 du même mois. Mgr de Pontbriand qui lui succéda avait pris possession de son siège depuis vingt jours seulement lorsqu'il conféra la tonsure au Frère Didace Cliche.

à Québec en 1887, par l'abbé L. Beaudet, et dont l'original est aux archives de Notre-Dame de Québec ; nous avons aussi examiné, aux archives du Parlement de Québec, les Actes de foy et hommage qui concernent Québec, et enfin le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* de Mgr Tanguay. Aucune de ces sources ne nous a fait connaître un Monsieur Marin domicilié à Québec avant 1729. Cette année là, le 11 mai, Joseph Marin, journalier, fait baptiser à Québec son cinquième enfant ; le précédent avait été baptisé à l'Assomption.

Joseph Marin, natif de Toulon, en Provence, fils de Louis Marin et de Thérèse Mérique, était passé à Québec, comme tous les colons, en venant de France, mais il semble bien qu'il n'y fit pas d'abord un long séjour. Le 13 avril 1722, ayant épousé à Québec Marguerite Vildé, il laissa la capitale pour se rendre à Montréal, d'où il passa ensuite à l'Assomption. Lors de son mariage Joseph Marin pouvait avoir vingt-sept ans, puisque le recensement de 1744 lui donne cinquante ans ; il était simple journalier. En 1728 ou au début de 1729, (1) Joseph Marin descendit à Québec avec sa petite famille et s'y fixa pour toujours. *Le Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* ne donne pas la date de son décès ; nous savons qu'il vivait encore en 1761. (2) Il était mort quand sa femme décéda, en 1785, à l'âge de 88 ans. (3)

D'après les mêmes sources citées précédemment, et

---

(1) Le 11 mai 1729, il fait baptiser à Québec Marguerite-Angélique ; il en est de même jusqu'au dixième des enfants qui lui naquirent après celle-là.

(2) Registre paroissial de Notre-Dame de Québec—Mariage de Marie-Anne, sa fille, le 31 mars.

(3) Registre paroissial de Notre Dame de Québec—Sépulture de Marguerite Vildé le 21 novembre.

surtout d'après le recensement nominal de Québec de 1744, (1) il paraît certain que cette famille Marin a été la seule de ce nom à Québec au moins jusqu'à la date du recensement de 1744.

Nous pouvons donc dire, après nous être rappelé que la copie des *Actes* n'a pas été faite après 1744, que nous sommes bien en présence du « Monsieur Marin » mentionné sur la couverture des *Actes*. Ce Monsieur Marin est dit, au même endroit des *Actes*, «domicilié à la basse-ville ». C'est ce que confirme parfaitement le recensement de Québec de 1744. En effet, dans ce recensement, parmi les personnes résidant à la basse-ville, nous trouvons « rue Champlain....Joseph Marin, 50 ans, journalier, Marguerite Vildé, 40 ans,» et leurs enfants. Voilà bien le « Monsieur Marin à la basse-ville, » tel que signalé sur la couverture du manuscrit des *Actes*. Rapprochons de ce détail ce que nous avons déjà dit, savoir, que Joseph Marin, le premier de ce nom qui se soit fixé à Québec, s'est établi dans cette ville en 1728 ou au début de 1729, et concluons que la copie des *Actes* du Frère Didace portant l'adresse de « Monsieur Marin, à la basse-ville, » adresse écrite de la même main que le manuscrit, a du être faite après 1728. Nous avons déjà établi qu'elle n'a pu être faite après 1744, nous voilà donc limités entre les dates de 1728 et 1744.

Nous aurions voulu préciser davantage ; pour cela, nous avons cherché, non plus la date à laquelle Joseph Marin se fixe à Québec, mais la date à laquelle il s'établit à la basse-ville de Québec ; nous avons parcouru

---

(1) «Etat ou recensement général de la paroisse de Québec du 18 septembre mil sept cent quarante quatre.....que jay fait faire pour me servir dans la conduite de la dite paroisse dont je suis chargé.» Le curé de Québec était alors M. André Joseph-Mathurin Jacrau.

les index des greffes des notaires de l'époque, et aucun renseignement n'est sorti de cet examen ; il est vrai que ce précieux détail pourrait bien se trouver dans les minutes de quatre ou cinq notaires dont les actes n'ont ni index ni répertoire.

Nous nous sommes aussi demandé pourquoi ce « Monsieur Marin » est mentionné sur la couverture des *Actes*. Nous n'avons découvert aucun lien de parenté entre sa famille et celle de Claude Cliche. Il nous est venu à l'idée que le copiste avait eu ordre de charger M. Marin de remettre le manuscrit à son destinataire, pour la raison que celui-ci demeurait peut-être alors en dehors de Québec. Claude Cliche travaillait en sa qualité de menuisier-charpentier à la construction des navires ; c'était un ouvrier du chantier du roi, ainsi que nous l'avons déjà dit. Cette industrie florissait à Québec depuis 1730 ; le chantier était sur la rivière St-Charles, à quelques arpents du Palais de l'Intendant et proche de l'ermitage Saint-Roch, petite chapelle à l'usage des Récollets de Québec. (1) De ce fait, les ouvriers employés à ces travaux pouvaient trouver avantageux à plusieurs points de vue de résider hors de la ville. Pour un motif probablement d'économie que l'on comprendra mieux plus loin, Claude Cliche, ainsi que nous l'a appris le registre des malades de l'Hôtel-Dieu, cité plus haut, alla demeurer à Charlesbourg. Dès lors notre supposition que le destinataire de la copie des *Actes* résidait hors de la ville et que Joseph Marin, journalier, employé peut-être pour servir au chantier, fut chargé de lui remettre le manuscrit, acquiert la certitude pour la première partie et une grande vraisemblance pour la seconde.

---

(1) Cf. La construction des vaisseaux sous le régime français Ignotus. *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 10, pp. 179 et suiv.

Pour rendre notre hypothèse plus précise sinon plus vraisemblable, il importe de savoir en quelle année Claude Cliche quitta la ville pour la campagne. Claude Cliche s'était d'abord construit une maison, rue Sault-au-Matelot, sur un terrain acquis le 5 avril 1714. (1) Pour payer les frais de cette acquisition et des constructions, il avait emprunté de Joseph Fleury de la Gorgendière, agent de la Compagnie des Indes, les fonds nécessaires. Malheureusement, ne parvenant pas à rembourser son emprunt, il dut vendre sa propriété, ce qu'il fit en 1734, le 1er juillet ; (2) le lendemain il avait déménagé et demeurait sur la rue des Remparts. (3) Nous le retrouvons résidant encore à Québec en 1742, le 26 octobre, jour où il place son fils Noël, âgé de 12 ans, en service chez la veuve du sieur Antoine Magnan " pour lui servir en tout ce qui lui sera commandé d'honnête et de licite, jusques à l'âge de vingt ans accomplit....s'obligeant la dite dame Magnan de le traiter doucement et de le faire instruire dans la religion catholique, apostolique et romaine, le dit Cliche engageant son dit fils attendu qu'il n'est pas dans une situation à pouvoir lui donner l'éducation et l'entretien. " (4)

Ce ne fut donc qu'après le mois d'octobre 1742 que

---

(1) Dubreuil, notaire, greffe de Québec. Le vendeur était Pedro Dassylva, dit Portugais, qui tenait lui-même ce terrain du Séminaire de Québec par concession du 15 septembre 1715, ainsi qu'il est dit dans l'acte de vente.

(2) Barolet, notaire, greffe de Québec. Les difficultés financières de Claude Cliche sont mentionnées dans cette vente ; le prix en reste aux mains des acquéreurs, qui deviennent les débiteurs de Fleury de la Gorgendière.

(3) C'est ce qui est expressément dit dans un acte de constitution de rente par Claude Cliche à Jean-Marie Dassylva, en date du 2 juillet 1734. Barolet, notaire, greffe de Québec.

(4) Boisseau, notaire, greffe de Québec.

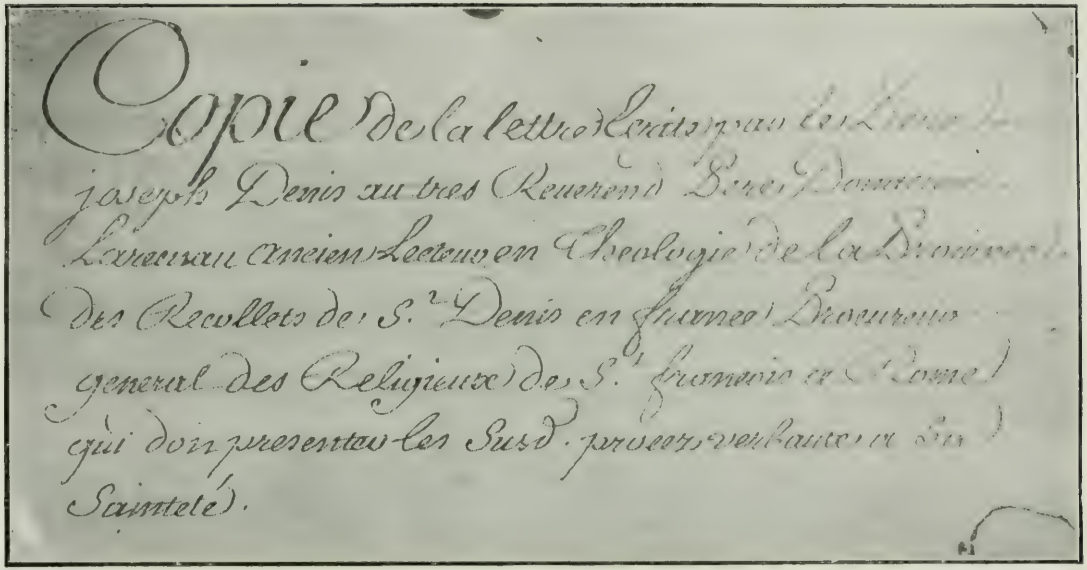

Copie de la lettre écrite par les Peres
joseph Denis au tres Reverend Pere Dominic
Lorenzini ancien Lecteur en Theologie de la Province
des Recollets de S.t Denis en France Procureur
general des Religieux de S.t François en Rome
qui doit presenter les Susd. pieces verbalement a Sa
Sainteté.

Photo. J. Livernois.

Actes du Frère Didace.—Archives du Séminaire de Québec.—Premières lignes du manuscrit.

(*Le texte de l'original mesure en pouces 6 x 3.*)

Claude Cliche alla demeurer à Charlesbourg, (1) et ce serait donc à la fin de 1742 ou en 1743 que Marin lui aurait remis la copie des *Actes* ; mais cette dernière assertion ne repose que sur des conjectures.

***

Par qui a été écrite la copie des *Actes* conservée aux archives du Séminaire de Québec ? Si nous posons la question, c'est parce que le copiste n'a pas laissé sa signature au bas de son travail. Il n'existe qu'un seul moyen de répondre à cette question : étudier l'écriture et la comparer avec d'autres écritures du temps. L'écriture de la copie des *Actes* est belle et appliquée. Ceux qui l'ont étudiée ont conclu, avec l'abbé H. Verreau, que ce document a été « transcrit de la belle main de nos anciens expéditionnaires français.» (2) Nous croyons pouvoir préciser davantage et même désigner par son nom le copiste des *Actes*.

Nous avons étudié cette écriture, nous l'avons comparée avec celle de plusieurs écrivains publics du temps, notaires, greffiers et autres employés publics dont les écritures sont conservées dans leurs minutes et dans les registres de la Prévôté de Québec et du Conseil Supérieur. Après un examen aussi sérieux que possible, nous pensons que l'auteur de la copie des *Actes* est Nicolas Boisseau, greffier de la Prévôté de Québec. Monsieur Philéas Gagnon, conservateur des Archives Judiciaires à Québec, à qui l'écriture de Nicolas Boisseau est familière, appuie notre thèse, et son témoignage est de grande valeur.

---

(1) Claude Cliche étant mort le 5 février 1744, sa veuve Marie-Joseph Dubois ne tarda pas à revenir à Québec, puisque au mariage de Marie-Joseph Cliche, sa fille, le 4 mai 1744, la mère est dite domiciliée à Québec. Registre paroissial de Notre-Dame de Québec.

(2) Notes manuscrites, archives du Séminaire de Québec.

Nicolas Boisseau, fils de Pierre Boisseau, ancien procureur au Parlement de Paris, vint au Canada en 1722 et fut employé aussitôt au greffe du Conseil Supérieur. Le 23 avril 1726, il fut nommé greffier de la Prévôté, charge qu'il exerça jusqu'en 1744 ; il fut aussi notaire de 1731 à 1744. Le 25 mars de cette année il devint greffier du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France. Nicolas Boisseau est mort à Québec le 9 février 1771, à l'âge de 71 ans et 2 mois, et a été inhumé dans la chapelle du Séminaire. (1)

***

Abordons à présent la question la plus importante de toutes, savoir, la valeur historique de la copie des *Actes* du Frère Didace conservée au Séminaire de Québec.

Nous posons la thèse que cette copie a une valeur réelle, et que l'on peut légitimement et sûrement la donner comme document authentique. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

Et d'abord, après s'être rappelé que cette copie n'a pu être faite après 1744, qu'on étudie le contenu du manuscrit et on arrivera sans effort à cette conclusion, que ce manuscrit porte en lui-même des caractères qui ne permettent pas de douter de sa véracité historique. Nous disons bien véracité historique du manuscrit, et non conformité de la copie avec l'original ; nous prouverons cette dernière en second lieu.

Voici un écrit très sérieux de sa nature, dans lequel sont rapportés des faits intéressant au plus haut point la Religion ; un écrit où tout est précisé, les dates, les

---

(1) *La famille Boisseau*, par P. G. Roy. Lévis, 1907. *Histoire du Notariat au Canada*, par J. Edmond Roy, Lévis, 1898, vol. 1er, pp. 355, 356.

noms, les lieux ; un écrit composé sur les lieux où les faits se sont accomplis ; un écrit dont le contenu concerne des personnes ou qui est certifié par des témoins dont plusieurs vivaient encore vers 1740 ; tels : M. François Chèze, sulpicien, Marie-Anne-Geneviève-Angélique de Bécancour, épouse de Charles Legardeur De Croisille, René Godefroy de Tonnancour, Marguerite Ameau son épouse, leur fils le chanoine Charles-Antoine Godefroy de Tonnancour, les docteurs Jordan Lajus et François Grégoire, l'Ursuline Louise de Lanaudière, dite Rose de Ste Catherine ; un écrit dont plusieurs des pièces qu'il renferme sont accompagnées des signatures de personnages alors éminents dans la société, tels, avec ceux que nous venons de nommer, Michel Godefroy de Linctot, Godefroy de St-Paul, Perine Picoté de Belestre, Jean Lechasseur, lieutenant-général des Trois-Rivières, le marquis Antoine de Crisafy, gouverneur de la même ville ; un écrit composé en majeure partie de procès-verbaux, faits selon les formes canoniques, sur l'ordre de la plus haute autorité religieuse du pays, l'évêque de Québec, Mgr de Saint-Vallier, rédigés par deux grands vicaires du même évêque, Messieurs Glandelet et Geoffroy, et dans lesquels procès-verbaux figurent des prêtres, des religieux en grand nombre, des religieuses et des personnages de tous les rangs de la société, (1) dont l'existence nous est par ailleurs connue ; un écrit enfin dont le principal personnage, le héros vers lequel tout converge, nous est parfaitement connu par d'autres sources, dont la sainteté en particulier, mise en relief par les *Actes*, nous est révélée par d'autres écrits, plus sobrement il est vrai, tels que l'*Histoire*

---

(1) Nous donnons à la fin de cette étude la liste des personnes qui figurent dans les *Actes*.

chronologique de Dieppe par François Thomas, (1), le témoignage de Mgr de Saint-Vallier, aux archives de l'archevêché de Québec, et dont nous avons parlé précédemment, le témoignage de Guillaume Morel, aux archives de Sainte-Anne de Beaupré (2), les deux portraits du héros ; un tel écrit, disons-nous, ne peut pas être mis en doute en ce qui concerne sa véracité historique ; il porte en lui des preuves qui ne le permettent pas.

Mais à part ces preuves tirées de la nature même des *Actes*, il y a d'autres témoignages de la véracité historique des faits relatés dans ce document. Ainsi nous savons, et par la commission de Mgr de Saint-Vallier, à son grand vicaire l'autorisant à faire des enquêtes, et par l'histoire manuscrite de Dieppe, que des procès-verbaux furent faits touchant les miracles attribués au Frère Didace. Nous avons déjà cité le premier de ces documents ; voici ce que nous lisons dans *l'Histoire chronologique de Dieppe*, par François Thomas : « Il se fit plusieurs miracles à son tombeau et dans la ville de Québec... Aussi l'évêque de la Nouvelle-France, Messire de Saint-Vallin (sic) et les religieux de l'Ordre ont envoyé en cour de Rome plusieurs procès-verbaux de divers miracles et des informations de la vie pénitente et humble du Frère Didace Peltier, avec espérance qu'on travaillera un jour à sa canonisation ».

De plus nous avons un exemplaire, parfaitement

---

(1) *Histoire chronologique de Dieppe*, par François Thomas, contrôleur du poisson à Dieppe, écrite en 1770. Manuscrit gros in-4°, déposé en 1893 à la bibliothèque de la maison d'arrêt du Pollet, à Dieppe.

(2) Guillaume Morel était beau-frère du Frère Didace. Dans un document intitulé : « Discution des biens immeubles de feux Georges Pelletier et de Catherine Vannier son épouse», il écrit : « Claude Pelletier dit Frère Didace très dévot religieux de l'Ordre de Saint François, mort en odeur de sainteté, l'an 1699, le 21 février. »

authentique, d'un document renfermé dans les *Actes*, le témoignage de Mgr de Saint-Vallier, conservé aux archives de l'archevêché de Québec (1).

Enfin, aux archives du Séminaire de Québec, se trouvent les brouillons de deux procès-verbaux des *Actes*, dont nous parlerons plus loin, et une liste de faits miraculeux attribués au Frère Didace. Cette liste fournit à la thèse de la véracité historique des faits rapportés dans les *Actes* plusieurs preuves importantes.

Nous devons remarquer d'abord que cette liste est faite sans apprêts, un peu à la hâte même ; les phrases en sont concises et quelques-unes incomplètes. On voit aisément que son auteur a voulu simplement jeter sur le papier quelques renseignements capables de guider celui qui fera les enquêtes demandées sur les faits proposés : ceux-ci sont au nombre de douze. Nous allons citer de cet écrit les passages qui constituent les preuves dont nous avons parlé.

Le document débute ainsi : « Monsieur Glandelet est très humblement prié de vouloir bien examiner et faire des procès-verbaux selon que lui permet Mgr de Québec sur tout ce qui s'est passé depuis les derniers (2) faits par Mr Geoffroy. » Ces premières lignes nous apprennent donc que M. Geoffroy avait fait des procès-verbaux, nous les retrouvons dans les *Actes* ; que M. Glandelet était appelé à en faire d'autres avec l'autorisation de l'évêque, et c'est bien ce que les *Actes* nous apprennent aussi.

Après ce préambule, l'auteur de la liste passe au premier fait à examiner. Il demande à M. Glandelet « de lire (et savoir si) le certificat que M. Lemaître nous a donné au sujet de la pluie et de son foin est vray et comme il est mort, interroger sa femme et ses

(1) Registre C. fol. 121, verso.
(2) Il faut sous-entendre : procès-verbaux.

filles pour savoir comme la chose s'est passé.»(1) Ouvrons le manuscrit des *Actes*, et nous y trouverons le récit de Pierre Lemaître, rédigé le 17 novembre 1704, sous forme de certificat, signé par le Père Joseph Denis, Commissaire Provincial, et par quatre autres Récollets. Dans ce certificat, il est justement question du foin de Pierre Lemaître et de la pluie qui faillit le gâter, n'eût été la visible protection du Frère Didace. Ce certificat est suivi du procès-verbal dressé par M. Glandelet le 13 juillet 1717. A cette enquête « a comparu Marie-Anne Chenay veuve de feu M. Pierre Lemaître mentionné en l'autre part, » c'est-à-dire dans le certificat. Elle atteste la vérité des faits qui y sont rapportés.

L'auteur de la liste continue : « S'il (M. Glandelet) passe à la pointe aux trembles de sçavoir des parents mêmes ce qui est contenu dans la lettre de M. Basset.» Cette lettre de M. Basset, nous la trouvons dans les *Actes*, datée du 1er novembre 1704, et relatant la guérison de Julien Constantineau, fils de Pierre. Quant à M. Basset, nous savons, par les registres paroissiaux de la Pointe-aux-Trembles, qu'il était curé de cette paroisse en 1704.

En troisième lieu, M. Glandelet est prié de faire enquête sur le fait suivant: « Aux trois-Rivières de sçavoir de Mad. Poitier meme si ce que son marie a escrit au P. Joseph est vray touchant la guairison dont elle a été favorisé par l'intercession du bon frère Didace et si sa fille a été guairy de sa teigne par l'intercession de ce bon frère. » En réponse nous trouvons dans les *Actes* le procès-verbal du 13 juillet 1717, dans lequel on lit : « a comparu Marie Beauvais veuve du Sieur Jean-Baptiste Poitiers nottaire et greffier en la ville des Trois-Rivières, laquelle...a attesté que le contenu en la dite (lettre) ci-jointe et attachée, que led. Sieur Poitiers son défunt mari a écrit au Révérend père Joseph Denis

(1) Les mots entre parenthèses sont de nous.

Récollet Commissaire Provincial des Récollets... est conforme à la pure vérité et de plus elle a attesté qu'une de ses deux filles agée pour lors de 15 ans a esté guérie par l'intercession dud. frère Didace d'une teigne horrible qu'elle avait à la teste du depuis dix ans...» Ce procès-verbal est accompagné de la lettre dont il est question à l'enquête et sur la liste que nous étudions, lettre dans laquelle Jean-Baptiste Pottier raconte en effet la maladie de sa femme, ainsi que sa guérison obtenue par l'intercession du « bon Frère Didace... ce parfait enfant de Saint François ".

Il y a encore huit autres faits miraculeux portés sur la même liste ; (1) nous n'en trouvons pas les procès-verbaux dans les *Actes* ; mais la mention même, qui en est faite à la liste des faits à examiner, est encore une contribution à notre thèse de la véracité des *Actes*, par l'appoint qu'elle donne à l'affirmation que nous trouvons dans la lettre du Père Joseph au procureur des Récollets : « Il y en a quantité d'autres (miracles) dans le païs et dans des endroits où ils (les grands vicaires) n'auraient pu aller sans dépenses ».

La confrontation des faits indiqués sur la liste que nous venons d'étudier, avec les mêmes faits relatés dans

---

(1) Les voici tels que mentionnés sur cette liste, sauf l'orthographe :

« Interroger Mad. Lafavry pour l'abcès dont elle a été guérie par le bon Frère Didace.

« Il faut tâcher de faire venir la fille de Benoît si elle est parfaitement guérie de son abcès que l'on nomme empyème, comme elle l'a paru être après sa neuvaine.

« Il serait besoin de tâcher de voir Cantara ou sa femme pour la guérison de son fils malade depuis dix-huit mois.

« Interroger M. et Mad. de St-Paul pour leur petit garçon.

« Pour ce qui regarde le Frère Noël (phrase incomplète).

« Il faut voir M. de St-Paul et M. de Vieuxpont sur la balle applatie et du danger où ils se sont trouvés en traversant devant les Trois-Rivières.

« La femme de Auger sur sa maladie.

« Mad. Lafavry sur les douleurs qu'elle souffrait.»

les *Actes*, établit la véracité de ceux-ci. La preuve en sera encore plus complète lorsque nous aurons fait connaître et l'auteur et la date de rédaction de cette liste.

L'auteur est d'abord quelqu'un qui s'intéresse beaucoup à ce que des enquêtes soient faites et des procès-verbaux dressés canoniquement. Or qui, plus que les Récollets, pouvait s'intéresser à cette œuvre, toute à l'honneur du Récollet Didace Pelletier ? D'ailleurs il ne fait aucun doute, d'après le document lui-même, que l'auteur est un Récollet. On demande à M. Glandelet de « lire le certificat que M. Lemaître *nous* a donné ». Et qui donc a reçu la déposition de Lemaître ? D'après les *Actes*, c'est le P. Joseph Denis, assisté de quatre autres Récollets. Ces considérations nous induisent déjà à croire que l'auteur de cette liste est non seulement un Récollet, mais encore le Père Joseph Denis lui-même.

Que le Père Joseph Denis soit l'auteur de cette liste, c'est ce qui nous paraît certain pour deux autres raisons que nous trouvons encore dans ce document. D'abord l'auteur veut savoir « de Mad. Poitier même si ce que son marie *luy* a escrit » est vrai ; mais il se reprend en effaçant le mot *luy* pour mettre : « a escrit au P. Joseph.» Ce mot *luy* sous la plume de l'auteur désigne celui-ci ; le fait de raturer ce mot pour y substituer le nom du Père Joseph , nous révèle le nom de l'auteur ; et, ce qui confirme le tout, le procès-verbal du 13 juillet 1717, dont nous avons parlé, nous apprend que le mari de Mde Pottier avait écrit au Père Joseph Denis.

La deuxième raison qui nous fait attribuer cette liste au Père Joseph est la ressemblance de l'écriture de ce document avec l'écriture du Père Joseph, que nous connaissons bien pour l'avoir vue et étudiée surtout dans les registres paroissiaux des Trois-Rivières. Un des

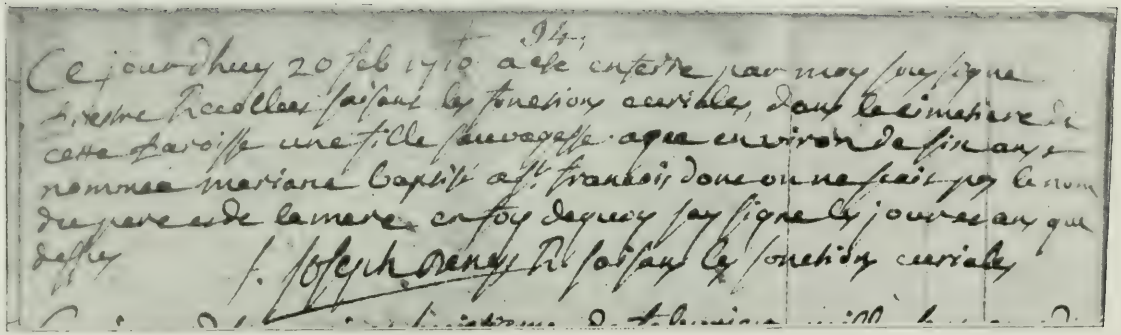

Registre paroissial des Trois-Rivières. Le Père Joseph Denis a été supérieur du couvent des Récollets et curé de la paroisse des Trois-Rivières de 1709 à 1717.

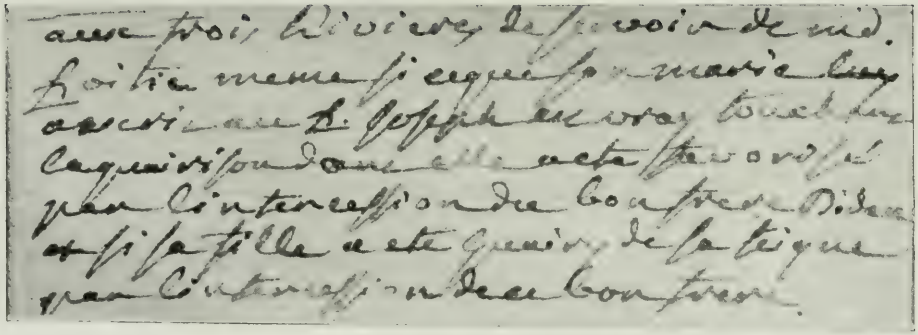

Extrait de la liste des faits à examiner par M. Glandelet, liste conservée aux archives du Séminaire de Québec. Comparer cette écriture avec celle de la gravure ci-contre, qui reproduit un acte écrit et signé par le Père Joseph Denis ; l'identité des deux écritures est manifeste.

arguments les plus topiques tirés de la calligraphie de cette pièce originale, est le nom même du Père Joseph, calque exact de sa signature autographe ; afin de permettre au lecteur de juger par lui-même nous reproduisons en gravure et l'autographe du Père Joseph et le passage qui renferme son nom dans le document que nous étudions.

A quelle date ce document fut-il écrit ? Ce ne fut pas après 1717, puisque son auteur demande des enquêtes qui eurent lieu en 1717 ; ce ne fut pas avant 1711, puisque ce même document mentionne M. Lemaître comme décédé ; or celui-ci fut en effet inhumé aux Trois-Rivières le 13 août 1711. Enfin, l'auteur de ce document demande à M. Glandelet de faire des enquêtes, « selon que luy permet Mgr de Québec, » c'est-à-dire Mgr de Saint-Vallier. Or celui-ci, passé en France en 1700, ne revint au Canada qu'en 1713. Et si, dans la permission de l'évêque, il faut voir, ce qui nous paraît très probable, l'ordonnance de Mgr de Saint-Vallier donnant pouvoir à son grand vicaire, en date du 25 mai 1717, de prendre des informations sur des miracles attribués au Frère Didace, il faudra conclure que la liste en question fut rédigée par le Père Joseph Denis après le 25 mai 1717, et avant le 13 juillet de la même année, puisque ce jour-là M. Glandelet, déjà rendu aux Trois-Rivières, dresse un procès-verbal sur un des faits contenus dans la liste.

Il nous semble permis de conclure, après tout ce que nous venons de dire sur la véracité historique des faits contenus dans les *Actes*, que cette véracité est appuyée sur de bonnes preuves. Il nous reste à parler de l'exactitude de la copie que nous possédons, et de sa conformité avec l'original.

Par original on entend le manuscrit primitif, tel que rédigé, écrit et signé par son auteur. La copie des

Actes, conservée aux archives du Séminaire de Québec, n'a pu être faite directement sur l'original ainsi compris. Il paraît hors de doute que le recueil emporté en France par le Père Joseph Denis se composait des pièces originales. C'est ce que nous pouvons conclure du certificat que renferment les *Actes* et que nous avons déjà cité. Ce certificat fut fait à Versailles le 2 février 1719, pour déclarer une copie des *Actes* conforme à l'original ; on avait donc l'original à Versailles ; le Père Joseph l'y avait donc apporté.

Quand nous disons que le Père Joseph avait apporté les pièces originales, nous le disons pour toutes les pièces à l'exception d'une, la première, c'est-à-dire le procès-verbal fait chez les Ursulines de Québec, par M. Glandelet, le 22 octobre 1699, et approuvé par Mgr de Saint-Vallier deux jours après, le 24 octobre. L'évêque ou son grand vicaire voulurent-ils garder ce document, nous l'ignorons, en tous cas les Récollets en firent tirer immédiatement une copie, et le 26 octobre 1699, cette copie, comprenant le procès-verbal et son approbation par l'évêque, fut authentiquée et déclarée conforme à l'original par les Pères Olivier Goyer, Commissaire Provincial, Julien Guesdron, supérieur du couvent de Québec, et Joseph Denis.

A son retour de France, le Père Joseph Denis rapporta une copie certifiée conforme à l'original, à Versailles, le 2 février 1719, par le secrétaire de la Province de Saint-Denis, le Père Hyacinthe Berrier ; le fait est évident par suite de la présence de ce certificat dans le manuscrit que nous étudions. A cette copie, ayant force d'original, le Père Joseph joignit un exemplaire de sa lettre au procureur des Récollets à Rome, la lettre de Du Belloy et les trois documents qui terminent le manuscrit des *Actes*, savoir : la lettre de M. Chèze, celle de M. de Belmont, qui devaient être les originaux, et un court certificat de guérison, sans date,

Extrait du registre paroissial de St-Joseph de Lévis

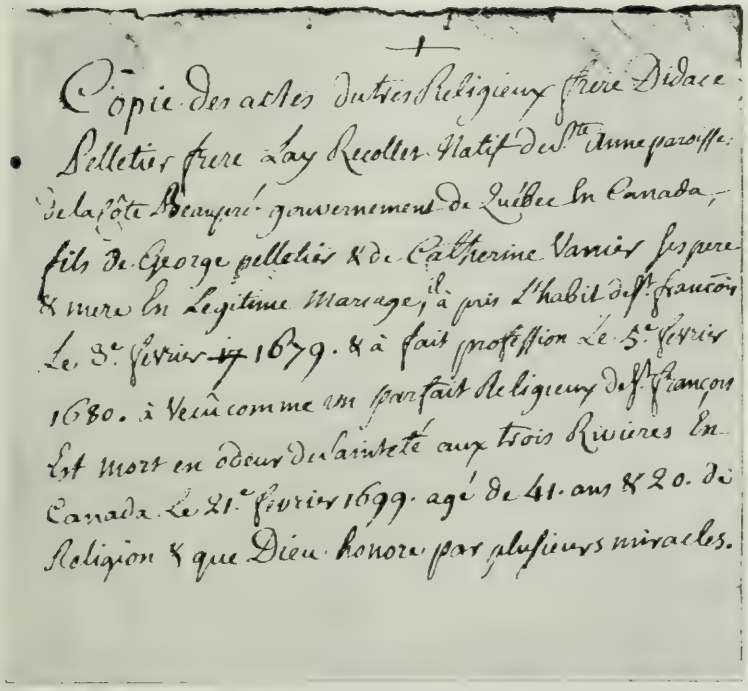

Copie des actes du Tres Religieux frere Didace
Pelletier frere Lay Recollet Natif de Ste Anne paroisse
de la Côte Beaupré gouvernement de Québec en Canada,
fils de George pelletier & de Catherine Vanier ses pere
& mere en Legitime Mariage, il a pris l'habit de St François
Le 3e Fevrier ~~17~~ 1679. & a fait profession Le 5e Fevrier
1680. a Veû comme un parfait Religieux de St François
Est mort en odeur de sainteté aux trois Rivieres en
Canada Le 21e Fevrier 1699. agé de 41. ans & 20. de
Religion & que Dieu honore par plusieurs miracles.

Intitulé des Actes, écrit, croyons-nous, de la main du Père Didace Cliche Récollet. Comparer cette écriture avec celle de la gravure ci-contre, reproduisant un acte de mariage écrit et signé par le même Récollet.

et qui était une copie authentiquée le 17 octobre 1704, à Québec, par les Pères Joseph Denis, Commissaire Provincial, Luc Filiastre, supérieur du couvent de Québec, Dominique de la Marche, lecteur de théologie, et Daniel Desmoulins, vicaire.

Essayons maintenant d'établir que le manuscrit des *Actes*, conservé aux archives du Séminaire de Québec, doit être conforme à l'original.

Cette conformité peut se prouver par trois principales raisons, dont la dernière ne laisse pas de doute. Tout d'abord, on peut considérer à bon droit comme un certificat d'authenticité le titre donné à la copie par le Récollet Didace Cliche. Ce titre a été écrit sur un morceau de papier presque carré, collé à l'intérieur de la première feuille du manuscrit servant de couverture. Nous avons cité cet écrit au début de cette étude. Le Père Didace Cliche n'a pas signé; mais quiconque a étudié son écriture a bien vite reconnu sa plume dans le titre des *Actes*. Pour nous, et pour ceux qui, comme nous, ont examiné le fait, il ne reste aucun doute. D'ailleurs, pour la satisfaction du lecteur, nous reproduisons en photogravure l'intitulé des *Actes*, ainsi qu'un acte de mariage écrit et signé par le Père Didace Cliche dans le registre paroissial de St-Joseph de Lévis.

En deuxième lieu, peut-on imaginer quel motif aurait pu porter le copiste à dénaturer le texte de ce document à l'époque où son contenu était encore certainement dans bien des mémoires, à l'époque où vivaient encore plusieurs des protégés du Frère Didace et plusieurs des témoins présents aux enquêtes ? Et si nous considérons la personnalité du copiste, sa probité et son honnêteté, qui attirèrent à Nicolas Boisseau l'estime et la confiance des autorités de la colonie, nous trouvons encore ici une garantie d'exactitude et dans les faits rapportés et dans le texte et même dans les mots.

Il y a cependant une réserve à faire au sujet de

certains mots, surtout des noms propres, et aussi au sujet de quelques dates, que le copiste a mal reproduits. Nous avons déjà relevé plusieurs de ces erreurs; en voici quelques-unes encore : Lanoud pour Lanaudière, Houtet pour Linctot, Francour pour Francœur, Boubert pour Beauvais, Poltein pour Poitevin, conspirant pour comparant.

Si nous trouvons, dans ce que nous venons de dire sur la conformité des *Actes* avec l'original, de bonnes présomptions en faveur de cette conformité, nous n'en avons pas encore la certitude, si désirable en pareil cas. Peut-on l'obtenir, du moins dans une certaine mesure ? Oui. D'abord l'original de l'une des pièces contenues dans les *Actes* existe, nous voulons parler du témoignage de Mgr de Saint-Vallier au sujet de sa guérison. Ce témoignage, que nous avons précédemment reproduit presque en entier, fut inscrit dans le registre de l'évêché de Québec et signé par Mgr de Saint-Vallier lui-même. Or le texte de ce document dans le manuscrit des *Actes* est conforme à cet original. Nous ferons remarquer pour être plus parfaitement exact que dans l'exemplaire conservé aux archives de l'Archevêché de Québec, Mgr de St-Vallier emploie pour se désigner le pronom de la première personne du singulier ; dans les *Actes* au contraire il emploie celui de la première personne du pluriel.

De plus, l'archiviste du Séminaire de Québec, M. l'abbé Amédée Gosselin, a retrouvé, en cataloguant les archives de cette institution, les brouillons de deux procès-verbaux, écrits de la main de M. Charles Glandelet, grand vicaire. Ces deux pièces sont pour notre démonstration de grande importance. Le premier brouillon, qui a force ratures, rapporte les deux guérisons arrivées en 1699 chez les Dames Ursulines de Québec et dont le récit constitue le premier procès-verbal des *Actes*. Nous avons collationné ce brouillon

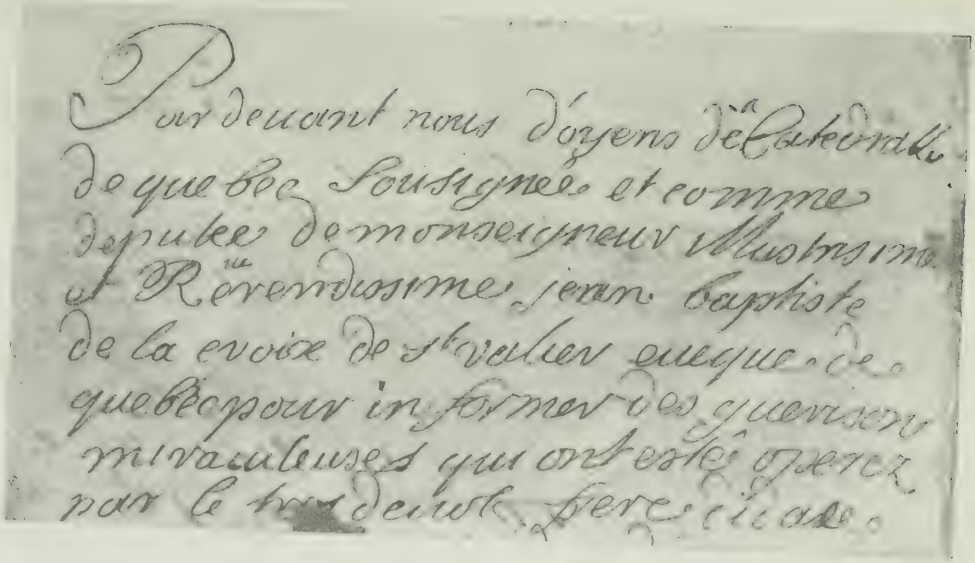

Pardeuant nous d'oyens de la Cathedrale
de quebec soussignez et comme
deputez de monseigneur illustrissime
et Reverendissime jean baptiste
de la croix de st valier evesque de
quebec pour informer des guerisons
miraculeuses qui ont esté opereez
par le tres deuot pere ciuare.

Photo. J. Livernois.

Premières lignes du brouillon d'un procès-verbal écrit par M. Glandelet.—Archives du Séminaire de Québec.

(*Le texte de l'original mesure en pouces 5"3 x 3.*)

avec la copie, et nous n'avons constaté aucune différence dans les faits ; la forme seule présente quelques variantes sans importance, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque après tout, ce n'est que le brouillon que nous avons. Voici les principales parmi ces divergences :

Le brouillon :	*La copie :*
« à l'une des dites Religieuses de chœur »	« à une religieuse de chœur »
« des dites Ursulines »	« des dites Religieuses »
« Sœur Louise Lanaudière »	« Sœur Louise Lanoud » *(erreur du copiste)*
« presque s'en servir »	« presque plus s'en servir »
« était très difficile »	« était fort difficile »
« pour s'employer »	« pour suppléer »
« que dessus »	« que des autres parts »
« d'avoir recours »	« de se recommander »

Comme il est aisé de le voir par ces citations, ces divergences sont toutes des détails de forme sans importance, avec une erreur de copiste évidente. Les variantes dans la forme furent le résultat de la dernière rédaction du procès-verbal. Cette rédaction fut faite sans retard, car deux jours après l'enquête, Mgr de Saint-Vallier approuvait le rapport de son grand vicaire.

D'après le brouillon dont nous venons de parler, nous constatons que M. Glandelet avait joint à sa relation la formule d'approbation que l'évêque n'avait plus qu'à signer, et le texte d'un certificat fait au nom du médecin qui avait soigné la Mère Rose de Lanaudière, le docteur Sarrazin. Ce certificat devait être ensuite soumis à l'appréciation du médecin qui le ferait sien en le signant. Ce qu'il est advenu de ce certificat, nous n'en savons rien ; il n'est pas dans les *Actes*. Par contre l'approbation de l'évêque s'y trouve, et dans les mêmes termes que dans le brouillon de M. Glandelet.

Le deuxième brouillon, retrouvé par M. l'abbé Amédée Gosselin, n'a pas une seule rature importante et

paraît être ce qu'on appelle un brouillon recopié au propre. L'écriture de M. Glandelet est appliquée. Il est question dans ce procès-verbal de la guérison de Marguerite Aubuchon, veuve de Pierre Desrosiers; le rapport est fait aux Trois-Rivières, le 18 juillet 1717. Le brouillon et sa copie au manuscrit des *Actes* s'accordent parfaitement, même pour les mots ; il n'y a vrai ment pas de divergence qui vaille la peine d'être relevée. Voici les deux seules que nous y avons trouvées :

Le brouillon : « le mal au contraire *allant* toujours en empirant. »

La copie : « le mal au contraire *allait* toujours en empirant. »

Le brouillon : « près d'un an qu'il y a qu'elle a *été* guérie. »

La copie : «près d'un an qu'il y a qu'elle *est* guérie.»

Cette parfaite concordance et tout ce que nous avons dit jusqu'ici prouve que le copiste a cherché à transcrire les *Actes* du Frère Didace tels qu'ils étaient. Nous ne voyons aucune difficulté à étendre à tout le manuscrit la conformité qui existe entre les pièces examinées.

Nous devons ajouter que jamais personne n'a contesté l'authenticité de la copie des *Actes*. Mieux que cela, plusieurs écrivains ont mis à contribution cette copie, sans aucune réserve, et plusieurs revues ont publié en tout ou en partie et sans restriction ces mêmes *Actes ;* signalons en particulier le *Canada-Français*, périodique très sérieux, publié sous la direction d'un comité de Professeurs de l'Université Laval de Québec, qui a publié en entier les *Actes* du Frère Didace, dans son quatrième volume, en 1891, avec cette déclaration : « Nous reproduisons ces *Actes* comme documents historiques authentiques. (1) »

---

(1) *Le Canada-Français*, vol. IV, 1891, p. 252.

Reproduction d'un portrait à l'huile, conservé à Dieppe, France.

(L'original mesure en pouces 16½ X 13"6)

PERSONNAGES

DONT LES NOMS FIGURENT

DANS LES

ACTES DU FRERE DIDACE

Nota : Quand le personnage nommé a été guéri par le Frère Didace, nous le disons expressément.

I. *Clergé séculier.*

1. Mgr Jean-Baptiste de la Croix Chevrières de Saint-Vallier, 2e évêque de Québec ; sacré à Paris le 25 janvier 1688 ; arrivé au mois d'août suivant et décédé à Québec, le 26 décembre 1727, à l'âge de 74 ans et 41 ans d'épiscopat. Il figure dans les *Actes* par ses approbations des procès-verbaux de 1699 et de 1717, et par le témoignage de sa propre guérison.

2. M. Charles Glandelet, natif de Vannes, arrivé au Canada en 1675 ; nommé théologal du Chapitre de la cathédrale en 1684, et doyen du même Chapitre le 4 décembre 1700 ; grand vicaire de Mgr de Saint-Vallier à partir de 1689 ; supérieur du Séminaire de Québec de 1721 à 1723 ; décédé aux Trois-Rivières, le 1er juillet 1725, âgé de 80 ans. Il paraît dans les *Actes* en sa qualité de grand vicaire, et la plupart des procès-verbaux sont dressés par lui. (1)

---

(1) D'après les *Actes* du Frère Didace et des notes fournies par M. l'abbé Amédée Gosselin, archiviste du Séminaire de Québec.

3. M. Louis Geoffroy, Sulpicien, natif de Paris, arrivé au Canada en 1685, missionnaire en Acadie de 1686 à 1692 ; curé de la Prairie-de-la-Madeleine : nommé le 1er janvier 1692, installé le 30 septembre suivant ; passé en France en 1695, de retour en 1697 ; desservant de Champlain de 1697 à sa mort, arrivée à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 1er mai 1707 ; nommé en 1697 vicaire général. C'est en cette qualité qu'il rédige deux procès-verbaux des *Actes*, en 1703 et en 1704, aux Trois-Rivières. (1)

4. M. Nicolas de Leuze, ordonné prêtre à Québec en 1693 ; chanoine de la cathédrale de 1693 à 1712 et curé durant la même période de temps de Sainte-Anne-de-la-Pérade ; repasse en France à l'automne de 1712. Il paraît dans les *Actes* comme témoin dans le procès-verbal de 1704. (2)

6. M. Michel Philibert Boy ; en 1702 à Sorel ; de décembre 1702 à décembre 1714, à Batiscan ; mort à Batiscan le deux janvier 1714. L'acte de sa sépulture n'a pas été rentré au registre de cette paroisse ; on y lit seulement la note suivante : « Ici devrait être l'enterrement de feu messire Philibert Boy curé de Batiscan mort le 2 janvier 1714.» Il paraît dans les *Actes* comme témoin dans le procès-verbal de 1704. (3)

6. M. Paul Vachon, canadien, ordonné prêtre à Québec, en 1680 ; chapelain du Chapitre de la cathédrale de 1684 à 1694 ; curé du Cap-de-la-Madeleine de 1685 à sa mort, arrivée le 7 mars 1729. Il connut certainement le Frère Didace aux Trois-Rivières. Il paraît

---

(1) D'après : *Les Sulpiciens et les prêtres des Missions-Etrangères en Acadie*, par l'abbé H. R. Casgrain, et les notes de M. l'abbé Amédée Gosselin.

(2) D'après : le registre A des archives de l'archevêché de Québec, les registres paroissiaux de Sainte-Anne-de-la-Pérade, les notes de M. l'abbé Amédée Gosselin.

(3) D'après : des notes prises par nous dans les registres paroissiaux de Batiscan.

dans les *Actes* comme témoin dans les procès-verbaux de 1703 et 1704. (1)

7. M. Jean Basset, ordonné prêtre à Québec, en 1675; missionnaire de la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, du 28 novembre 1680 au 10 septembre 1681; curé de la même paroisse de 1685 à sa mort, arrivée le 20 novembre 1716. Il paraît dans les *Actes* par sa lettre dans laquelle il rapporte un miracle du Frère Didace, et déclare avoir connu le serviteur de Dieu avant son entrée chez les Récollets. (2)

8. M. Joseph-Martin Turpin. Il paraît dans les *Actes* seulement comme secrétaire de Mgr de Saint-Vallier, au mois d'octobre 1699.

9. M. Philippe-Pierre Sauvenier de Coppin. Il paraît dans les *Actes* seulement comme secrétaire de Mgr de Saint-Vallier vers 1717.

10. M. Pierre-Rodolphe Guibert de la Soudrays, Sulpicien, né à Rennes en 1660, arrivé au Canada le 8 juillet 1686; curé de Boucherville de 1688 à 1711 et de 1714 à 1716; mort le 17 mai 1721. Dans les *Actes*, il est fait mention de lui dans la lettre de M. Chèze.

11. M. François Chèze, Sulpicien, né à Vallore dans le diocèse de Clermont en 1683, arrivé au Canada le 6 octobre 1712; procureur du Séminaire de Montréal, directeur de la Sainte-Famille; curé de la Longue-Pointe en 1724; mort le 24 mai 1740. Les *Actes* renferment une lettre de lui par laquelle il témoigne avoir

---

(1) D'après : le registre A des archives de l'archevêché de Québec, les notes de M. l'abbé Amédée Gosselin et des notes prises par nous dans les registres paroissiaux du Cap-de-la-Madeleine.

(2) D'après : le registre A des archives de l'archevêché de Québec et des notes prises par nous dans les registres paroissiaux de la Pointe-aux-Trembles.

échappé à une mort imminente par l'intercession du Frère Didace.

12. M. François Vachon de Belmont, Sulpicien, né à Grenoble en 1645 ; arrivé au Canada, en juin 1680 ; vicaire général de l'évêque de Québec ; Supérieur des Sulpiciens de Montréal du 28 septembre 1701 au 22 mai 1732. Les *Actes* renferment une lettre de lui, dans laquelle il affirme avoir connu le Frère Didace.

13. M. François Leschassier, Supérieur des Sulpiciens à Paris ; mort le 19 août 1725. M. Chèze parle de lui dans sa lettre. (1)

14. M. Du Belloy, Docteur de Sorbonne.

II. *Récollets*

1. Père Donatien Larceneux, procureur des Récollets à Rome, en 1719, auquel le Père Joseph Denis adresse le premier document des *Actes*, sa lettre du 20 mai 1719 ; mort à Rome le 26 février 1722, âgé de 66 ans.

2. Le Frère Pascal Daulé, mentionné par le Père Joseph Denis, dans sa lettre au procureur des Récollets à Rome, comme procureur à Paris des missions des Récollets dans la Nouvelle-France ; mort à Paris le 22 avril 1724, âgé de 76 ans.

3. Le Père Olivier Goyer, qui certifie conforme une copie du premier procès-verbal, le 26 octobre 1699, en sa qualité de Commissaire Provincial des Récollets du Canada ; mort à Saint-Denis, en France, le 8 octobre 1721, âgé de 58 ans.

4. Le Père Julien Guesdron, qui signe comme supérieur du couvent de Québec le même document que le

---

(1) Nous devons à la bienveillance de M. l'abbé H. Gauthier, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, Notre-Dame, Montréal, les notes que nous donnons sur ces quatre Sulpiciens.

Père Goyer ; mort ex-Provincial, à Versailles, le 30 avril 1735, âgé de 68 ans.

5. Le Père Joseph Denis. Ce Récollet tient une place importante dans les *Actes* ; il y paraît comme simple religieux le 26 octobre 1699 ; comme Commissaire Provincial le 24 septembre 1703, le 2 août 1704, les 1er et 17 novembre 1704 ; comme maître des novices le 20 janvier 1709, et comme supérieur du couvent des Trois-Rivières le 28 mai 1717. Il est décédé à Québec le 25 janvier 1736, âgé de 78 ans, ayant passé 59 ans en religion.

6. Le Père Luc Filiastre, de Rouen ; mentionné dans les *Actes* comme supérieur et curé aux Trois-Rivières en 1703 et supérieur à Québec en 1704 ; il avait très bien connu le Frère Didace. Il est décédé à Québec, le 15 septembre 1721, âgé de 75 ans.

7. Le Père Siméon Dupont, de Paris ; témoin au procès-verbal du 24 septembre 1703, aux Trois-Rivières ; décédé en cette ville le 17 septembre 1732, âgé de 61 ans.

8. Le Frère Didace. Ce Récollet signe au procès-verbal du 24 septembre 1703, aux Trois-Rivières.

9. Le Père Alexis Lecours, né à Québec en 1673, ordonné prêtre le 23 février 1698 ; mort au mois de mars 1702, âgé de 29 ans seulement ; il est fait mention de ce Récollet dans le procès-verbal du 24 septembre 1703.

10. Le Père Bertin Mullet ; il paraît comme supérieur des Récollets aux Trois-Rivières en 1704 dans le procès-verbal du 2 août 1704 ; décédé à Versailles, le 10 juin 1740, âgé de 76 ans.

11. Le Père Gélase de Champy, qui dresse un procès-verbal de guérison le 20 janvier 1709, et se dit : « ancien lecteur de théologie, Commissaire Provincial

des Récollets missionnaires du Canada ; » décédé à Saint-Germain, le 1er décembre 1738, âgé de 81 ans.

12. Le Père Dominique de la Marche, qui signe en qualité de vicaire du couvent de Québec au procès-verbal du 20 janvier 1709 ; décédé à Montargis, le 14 novembre 1738.

13. Le Père Florentin Favre de Belle-Roche, qui signe comme témoin à Québec au procès-verbal du 20 janvier 1709 ; mort à Paris, le 18 juillet 1728, âgé de 56 ans.

14. Le Père Romuald Lebrun, un des signataires du procès-verbal du 20 janvier 1709, à Québec ; il signe aussi, en qualité de maître des novices à Québec, le procès-verbal du 28 mai 1717 ; mort en Canada, le 1er septembre 1731, âgé de 60 ans.

15. Le Père Louis-Hyacinthe de la Place, ancien Lecteur en Théologie ; il figure dans les *Actes*, en qualité de Commissaire Provincial des Récollets de la Nouvelle-France, au procès-verbal du 28 mai 1717 ; natif de Rouen ; décédé à Versailles, le 30 janvier 1737, âgé de 64 ans.

16. Le Père Augustin Quintal, Récollet canadien, ordonné prêtre à Québec en 1713 ; il signe comme témoin au procès-verbal du 28 mai 1677 à Québec ; décédé le 17 novembre 1776.

17. Le Frère Louis-Hyacinthe Charret ; ce Frère convers est dit infirmier au couvent de Québec, dans le procès-verbal du 28 mai 1717, qu'il signe comme témoin.

18. Le Frère Dominique ; il est nommé comme témoin au procès-verbal du 28 mai 1717, mais il ne signe pas ; ce doit être le Frère Dominique LeGros, mort en Canada en septembre 1731.

19. Le Frère Didace Alexis. Alexis nous paraît être une faute de copiste. Ce Frère Didace figure dans

les *Actes* au procès-verbal fait à Québec le 28 mai 1717 ; or à Québec même, en novembre 1715, le Frère Didace Jérémie et non Alexis, est novice chez les Récollets ; mort à Québec, le 4 mars 1758, âgé de 79 ans.

20. Le Frère Innocent. Ce Frère est témoin à Québec au procès-verbal du 28 mai 1717, mais il ne signe pas ; c'est peut-être le même que le Frère Innocent Fontaine, tierçaire, mort en Canada en 1731, âgé de 78 ans. De Dieppe.

21. Le Frère Bernardin Levasseur ; il figure comme novice clerc au procès-verbal du 28 mai 1717, et signe ; prêtre en 1720 ; décédé à Versailles, le 31 mars 1733, âgé de 36 ans.

22. Le Frère Louis-Hyacinthe Dumesnil, guéri par le Frère Didace, ainsi qu'il est rapporté au procès-verbal du 28 mai 1717 ; il est dit novice et signe comme tel ; prêtre en 1720 ; décédé en 1743.

23. Le Père M. Danies de Fontiny ; ainsi appelé au manuscrit des *Actes* au procès-verbal du 20 janvier 1709 ; mais c'est là évidemment une erreur du copiste. M. Verreau a corrigé ainsi : « il faut lire sans doute F. M. Daniel de Fontiny, omis à la liste (de Noiseux.) » Cf. *Le Canada-Français*, vol. IV, 1891, p. 267. La correction est incomplète ; nous ne trouvons nulle part de Récollet du nom de de Fontiny. Mais nous pensons que ce Récollet est le même que le Père M. Daniel Desmoulins, qui figure dans les *Actes* le 17 novembre 1704, comme vicaire du couvent de Québec ; mort à Québec, le 25 juin 1712, âgé de 61 ans.

24. Le Père Ambroise Pèlerin, Récollet canadien ; il signe, comme discret du couvent de Québec, à un procès-verbal du 17 novembre 1704 ; mort à Paris, le 12 décembre 1708, âgé de 52 ans.

25. Le Père Hyacinthe Berrier ; en qualité de secrétaire de la Province de Saint-Denis, il certifie conforme

à l'original une copie des *Actes*, faite à Versailles ; son certificat est du 2 février 1719 ; mort à Lille en 1739, âgé de 68 ans.

Chacune des notices précédentes est faite d'après les *Actes* et la *Table générale des Récollets de Saint-Denys*. Manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Paris. Les dates d'ordinations sont tirées du registre A des archives de l'archevêché de Québec.

III. *Religieuses*

1. Mère Marie Lemaire des Anges, Ursuline, du grand couvent de Paris ; arrivée à Québec le 19 septembre 1671, âgée de 30 ans ; décédée le 13 décembre 1717 ; elle paraît comme supérieure, au procès-verbal du 22 octobre 1699.

2. Mère Geneviève Bourdon de Saint-Joseph, fille de Jean Bourdon, de Québec ; baptisée le 24 novembre 1638 ; entrée chez les Ursulines le 29 août 1652 ; professe le 25 novembre 1654 ; décédée le 13 décembre 1700, âgée de 63 ans ; elle paraît comme Assistante, au procès-verbal du 22 octobre 1699.

3. Mère Anne Bourdon de Sainte-Agnès, fille de Jean Bourdon, de Québec ; baptisée le 9 août 1644 ; entrée chez les Ursulines le 8 septembre 1658 ; professe le 30 septembre 1660 ; décédée le 4 novembre 1711 ; elle paraît comme Zélatrice, au procès-verbal du 22 octobre 1699.

4. Mère Marie Gibault Dubreuil de Saint-Joseph, professe du Couvent de Bourges ; arrivée à Québec le 19 septembre 1671, âgée de 36 ans ; décédée en 1715 ; elle paraît comme maîtresse des novices, au procès-verbal du 22 octobre 1699.

5. Mère Angélique Poisson de Saint-Jean l'Evangéliste, entrée chez les Ursulines le 2 décembre 1665 ; professe le 1er août 1668 ; décédée le 17 avril 1732,

âgée de 81 ans ; elle paraît comme Dépositaire, au procès-verbal du 20 octobre 1699.

6. Mère Jeanne Godefroy de Saint-François-Xavier ; entrée chez les Ursulines le 26 juillet 1659 ; professe le 1er août 1662 ; décédée le 28 juin 1713, âgée d'environ 66 ans ; elle paraît comme Discrète, au procès-verbal du 22 octobre 1699.

7. Mère Agnès Duguet de la Nativité, entrée chez les Ursulines le 2 juillet 1667 ; professe le 3 juillet 1669 ; décédée le 4 avril 1702, âgée de 54 ans ; elle paraît comme Discrète, au procès-verbal du 22 octobre 1699.

8. Mère Louise de Lanaudière Rose de Sainte-Catherine, guérie en 1699, par le Frère Didace ; elle est entrée chez les Ursulines de Québec, le 25 novembre 1688 ; a pris l'habit le 19 avril 1689, âgée de 14 ans, 11 mois moins 6 jours ; a fait profession le 26 mai 1691, et est décédée le 5 octobre 1748, après 57 ans de profession et 74 d'âge.

9. Sœur Marie-Madeleine Gravel de Saint-Paul, native de la côte de Beaupré, entrée chez les Ursulines le 7 février 1674 ; professe le 11 février 1676 ; décédée le 17 mars 1722 ; elle paraît comme témoin au procès-verbal du 22 octobre 1699. (1)

10. Sœur Levasseur, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal, professe en 1695, décédée en 1734 ; dans les *Actes*, il est fait mention de cette religieuse, dans la lettre de M. Chèze. (2)

---

(1) Les détails donnés sur les Ursulines ci-dessus nommées sont extraits du *Livre ou registre des entrées des Religieuses*. Archives des Dames Ursulines de Québec.

(2) Cf. *Vie de Mlle Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, Paris, 1854, 2e partie, pp. 123, 129.

IV. *Personnages laïques*

Nous avons fait le relevé des noms qui suivent selon l'ordre où ils se présentent dans les *Actes*. Les détails que nous donnons sur chacun d'eux sont tirés des *Actes*, des registres paroissiaux des Trois-Rivières et du *Dictionnaire Généalogique des familles canadiennes*. Dans les autres cas, nous signalons les sources chaque fois.

1. Marie-Anne-Geneviève-Angélique Robineau de Bécancour, pensionnaire chez les Ursulines de Québec, et guérie en 1699 par le Frère Didace. Elle avait alors 14 ans ; cela nous porte à croire que c'est elle qui est mentionnée comme suit dans le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, vol. VII, p. 9 : « Maria-Anne, baptisée en 1687, mariée en 1708 à Charles Legardeur de Croizille, inhumée le 13 décembre 1760 aux Trois-Rivières. »

2. Sarrazin Michel, médecin, décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec le 8 septembre 1734, âgé de 73 ans, ayant exercé sa profession en Canada pendant 45 ans. Originaire de Nuits en Bourgogne. (*Reg. mortuaire de l'Hôtel-Dieu.*)

Il est mentionné dans le premier procès-verbal des *Actes*. Appelé auprès de la Sœur Rose de Lanaudière, Ursuline, malade et guérie ensuite par le Frère Didace, ce docteur « jugea qu'il était fort difficile, ordinairement parlant, qu'un mal si envieilli guérit naturellement ». (*Actes* du Frère Didace).

3. Godefroy Michel, Sieur de Linctôt, major et commandant des Trois-Rivières, décédé dans cette ville en 1709 ; témoin aux procès-verbaux du 24 septembre 1703 et du 2 août 1704.

4. Godefroy Michelle, fille du précédent, guérie par le Frère Didace, décédée aux Trois-Rivières en 1710.

5. Picoté Perinne de Bélestre, épouse de Michel Godefroy et mère de la précédente, guérie elle aussi par le Frère Didace, décédée aux Trois-Rivières en 1723.

6. Beaudoin Madeleine, épouse de Séverin Ameau, notaire aux Trois-Rivières, guérie par le Frère Didace, décédée en 1706.

7. Fafard Jean, Sieur de la Framboise, marchand aux Trois-Rivières, guéri par le Frère Didace, décédé en 1714.

8. Lechasseur Jean, conseiller du roi et lieutenant-général, civil et criminel, des Trois-Rivières, décédé en 1713 ; témoin aux procès-verbaux du 24 septembre 1703 et du 2 août 1704.

9. Pauperet Claude, « marchand à Québec et un des directeurs de la compagnie de la Nouvelle-France ». (*Actes* du Frère Didace). Témoin aux Trois-Rivières au procès-verbal du 24 septembre 1703.

10. Le Pelé Catherine, guérie par le Frère Didace.

11. Fréchet Marthe, épouse d'Antoine Bouton, des Trois-Rivières, guérie par le Frère Didace.

12. L'Oiseau Pierre, fils de Pierre, baptisé aux Trois-Rivières, demeurant à l'Ile Dupas en 1703, d'après les *Actes*, guéri par le Frère Didace.

13. Dupuis. Pas autrement désigné. Ce nom se trouve parmi les signataires du procès-verbal du 24 septembre 1703.

14. Godefroy René de Tonnancour, né aux Trois-Rivières, le 12 mai 1699, procureur du roi, puis lieutenant-général de la même ville. Il fut aussi syndic des Récollets aux Trois-Rivières ; décédé dans cette ville, le 21 septembre 1738 ; il est témoin aux procès-verbaux du 24 septembre 1703 et du 2 août 1704.

15. L'Oiseau Claire-Marie, sœur de Pierre L'Oiseau ci-dessus nommé, décédée en 1747 aux Trois-Rivières ; témoin au procès-verbal du 24 septembre 1703 ; elle signe.

16. Grandpré (pas autrement désigné) ; ce doit être Louis, seul fils survivant de feu Boucher Lambert Sieur

de Grandpré, Major des Trois-Rivières ; il signe au procès-verbal du 24 septembre 1703.

17. Crisafy (le marquis Antoine de), chevalier de Saint-Louis et gouverneur des Trois-Rivières, mort en cette ville et inhumé dans l'église paroissiale le 6 mai 1709 ; il est témoin et signe au procès-verbal du 2 août 1704.

18. Duguay Jacques, médecin des Trois-Rivières, décédé en cette ville en 1727 ; il est témoin et signe au procès-verbal du 2 août 1704.

19. Brûlé Antoine dit Francœur, guéri par le Frère Didace, décédé à l'Ile Dupas, le 14 mai 1743.

20. Herbé (Herbecq) Nicolas-François, « chirurgien demeurant à Batiscan », (*Actes* du Frère Didace), mort à Saint-Jean-Deschaillons en 1766 ; il est fait mention de ce médecin dans le procès-verdal du 2 août 1704.

21. Lefebvre François dit Angers, guéri par le Frère Didace, décédé à la Pointe-aux-Trembles (Portneuf) le 14 novembre 1750.

22. Dessaleune. Pas autrement désigné. Ce nom apparaît parmi les signataires du procès-verbal dressé par les Récollets de Québec, le 20 janvier 1709.

23. Levrard, probablement Louis, qui en 1703 à épousé Catherine Angélique, fille de Romain Becquet, notaire, et qui demeurait à Québec précisément en 1709, date à laquelle sa signature apparaît dans les *Actes*; il signe au même procès-verbal que le précédent.

24. Lajus Jordan, « lieutenant des chirurgiens, » médecin des Récollets de Québec et leur syndic. (*Actes* du Fr. Didace). L'aîné de ses fils, Jean-François, baptisé le 8 août 1698, se fit Récollet. (Registre C, Archives de l'archevêché de Québec). Jordan Lajus a été inhumé dans l'église paroissiale de Québec, le 12 mars 1742 ; il était Béarnais, originaire de Nay.

Dans les *Actes* il est témoin au procès-verbal du 28

mai 1717, dans lequel est relatée la guérison du Frère Louis-Hyacinthe Dumesnil, Récollet ; à cette occasion il délivre un certificat dans lequel il attribue cette guérison à un miracle.

25. Coustard Jean, « chirurgien de l'Hôtel-Dieu » de Québec (*Actes* du Frère Didace). Il est témoin au même procès-verbal que le Dr Lajus et comme lui délivre un certificat sur le même sujet.

26. « Mr. Thrés, marchand de la Rochelle, de présent en cette ville » ; ce personnage est ainsi nommé au procès-verbal du 28 mai 1717. Dans le certificat du Dr Coustard il est appelé Trait. Ce témoin signe au procès-verbal du 28 mai 1717 : « Tréhet l'ainé ». Le copiste a lu Saine pour l'ainé, mais il a certainement fait erreur.

Le 26 août 1716 nous voyons à Québec « Jacques Tréhet l'aîné marchand de la Rochelle ». Cf. Plumitif du Conseil Supérieur, vol. : 16 mars 1816 au 14 mai 1717, fol. 122 verso. C'est bien de ce personnage qu'il est question dans les *Actes*. Nous le retrouvons à Québec le 12 avril 1717, un mois et demi par conséquent avant le procès-verbal du 28 mai 1717. Cf. même source, vol. : 16 mars 1716 au 14 mai 1717, fol. 60 verso. Dans le même volume, fol. 126 recto, le 19 avril 1717, on voit encore que Jacques Tréhet est à Québec. Dans le volume suivant : 11 juin 1717 au 6 fév. 1719, fol. 41 verso, le 4 octobre 1717 on trouve encore à Québec le même personnage. Les plumitifs du Conseil Supérieur sont aux archives du Parlement de Québec.

27. Beauvais Marie-Etiennette, épouse du notaire J.-B. Pottier, guérie par le Frère Didace, inhumée aux Trois-Rivières, le 14 septembre 1753.

28. Pottier Jean-Baptiste, notaire et greffier de la ville des Trois-Rivières, décédé en cette ville en 1711. (Cf. *Hist. du Notariat*, par J.-Ed. Roy, vol. 1er, pp.

191, 192). Il est témoin et signe au procès-verbal du 24 septembre 1703 et du 2 août 1704. On voit aussi dans les *Actes* une lettre écrite par lui au Père Joseph Denis, et dans laquelle il raconte la guérison de sa femme.

29. Pottier Marie-Catherine, fille des précédents, guérie par le Frère Didace ; elle vivait encore le 12 avril 1741.

30. « Monsieur Godefroy de Saint-Paul demeurant au dit lieu » des Trois-Rivières. Ce monsieur, pas autrement désigné, est témoin au procès-verbal du 13 juillet 1717. Il y avait alors aux Trois-Rivières deux personnes de ce nom : Jean-Amador Godefroy de Saint-Paul, décédé aux Trois-Rivières le 10 septembre 1730, et Jean-Baptiste Godefroy de Saint-Paul, fils du précédent, âgé de 41 ans en 1717 et décédé aux Trois-Rivières en 1761.

31. Goubault Pierre dit Poitevin, décédé aux Trois-Rivières en 1737. Il est témoin aux procès-verbaux des 13, 14, 18 et 19 juillet 1717 aux Trois-Rivières.

32. Constantineau Pierre, et aussi Coutansineau, demeurant à la Pointe-aux-Trembles (Portneuf) et décédé dans cette paroisse en 1736. Il est question de lui dans la lettre de M. Basset au Père Joseph Denis.

33. Constantineau Julien, fils du précédent, guéri par le Frère Didace, décédé en 1735 ; sa guérison est racontée par M. Basset dans sa lettre au Père Joseph Denis.

34. Grégoire Jean-François, médecin demeurant à la Pointe-aux-Trembles (Portneuf) ; il y est décédé en 1737 ; M. Basset parle de lui dans sa lettre.

35. Hardy Pierre, beau-frère de Pierre Constantineau, décédé en 1728 ; M. Basset le cite comme témoin de la guérison qu'il rapporte.

36. Poulin de Courval Jean-Baptiste, procureur du

roi aux Trois-Rivières, inhumé dans l'église paroissiale de cette ville le 16 février 1727 ; il est témoin au procès-verbal du 13 juillet 1717.

37. Lemaistre Pierre, sieur Lamorille, décédé aux Trois-Rivières en 1711 ; il paraît dans les *Actes* par la déposition faite par lui, le 17 novembre 1704, devant le Père Joseph Denis et quatre autres Récollets.

38. Chenay Marie-Anne, veuve du précédent, décédée aux Trois-Rivières en 1733. Elle rend témoignage sur la vérité du fait rapporté dans la déposition ci-dessus mentionnée de Pierre Lemaistre. Son témoignage est consigné dans le 2e procès-verbal du 13 juillet 1717.

39. Leclerc Jean, demeurant aux Trois-Rivières, guéri par le Frère Didace, décédé dans cette ville en décembre 1730.

40. Paillé Charles, (Paillé est une variation de Paillart), charpentier, baptisé à Beauport ; a habité les Trois-Rivières, la Rivière-du-Loup (Louiseville), et a été inhumé à Saint-Ours, le 6 septembre 1758. Il est témoin aux procès-verbaux du 14 et du 19 juillet 1717, aux Trois-Rivières.

41. Deniau Jacques ; il est témoin au procès-verbal du 18 juillet 1717.

42. Aubuchon Marguerite, veuve de Pierre Desorsiers, guérie par le Frère Didace ; elle paraît bien être la même que celle qui est inhumée aux Trois-Rivières, le 11 septembre 1757, et dont l'acte mortuaire est ainsi rédigé : « avons inhumé la veuve Desrosiers, âgée d'environ 92 ans. »

73. De Tonnancour Charles-Antoine, fils de René Godefroy de Tonnancour, guéri par le Frère Didace ; devint prêtre et chanoine du Chapitre de Québec ; décédé le 30 septembre 1757, et inhumé dans la cathédrale.

44. Ameau Marguerite, mère du précédent, fille du notaire Séverin Ameau, décédée aux Trois-Rivières, le 8 août 1749. C'est elle-même qui raconte la guérison de son fils, et le procès-verbal du 19 juillet 1719 contient sa déposition faite sous serment.

45. Barbier Adrienne, épouse d'Etienne Truteau (et Trudeau), mariés à Montréal, le 10 janvier 1667 ; guérie par le Frère Didace.

46. Benoît Joseph, médecin à Montréal, mort en cette ville en 1742.

47. D'Argenteuil, fils de Pierre d'Ailleboust et de Marie-Louise Denis.

48. De la Gesse, fils de Claude de Ramesay et de Marie-Charlotte Denis ; celui-ci et le précédent sont deux neveux du Père Joseph Denis ; ces deux personnages et le docteur Benoît sont nommés dans la lettre de M. Chèze au P. Joseph.

253820

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

a39003 001100055b

BX 3980 .Z8P4352 1911
JOUVE, ODORIC MARIE.
ETUDE HISTORIQUE ET CR

CE BX 3980
.Z8P4352 1911
C00 JOUVE, ODORI ETUDE HIST
ACC# 1413415

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 04 02 15 18 9